

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.280

L'An deux Mille Dix, le 6 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 novembre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DUMAS représentée par M. DENIS
M. PRUDENCIO représenté par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. MEGLIO.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 31

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2009**

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE :

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport, approuvé le 29 juin 2010 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, comprend les indicateurs techniques de collecte et de traitement ainsi que les indicateurs financiers exigés par le décret précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU les articles L.1411-13, L.2224-5, L.2313-1 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le rapport annuel de l'exercice 2009,
- VU l'avis de la Commission "Environnement, Développement Durable et Estuaire", en date du 25 novembre 2010,
- APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2009.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 décembre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Service Ecologie Urbaine & Développement Durable

Rapport annuel
2009



SOMMAIRE

ORGANISATION GENERALE	5
ORGANISATION DE LA COLLECTE	6
A – LES DECHETS MENAGERS	6
1 – La collecte des ordures ménagères	6
2 – La collecte des déchets recyclables (emballages ménagers et journaux magazines)	7
3 – La collecte des déchets verts	8
4 – La collecte du verre	10
5 – La collecte des déchets des déchetteries	10
B – LES DECHETS ASSIMILES	11
1 - Les déchets produits par les commerçants, artisans, restaurateurs	11
2 - Les déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air	11
C – LES DECHETS DES PROFESSIONNELS	12
ORGANISATION DU TRAITEMENT	13
1 – Les ordures ménagères	13
2 – Les déchets recyclables	13
3 – Les déchets verts	13
4 – Le verre	13
5 – Les déchets des déchetteries	14
MODALITES D'EXPLOITATION	15
Marchés en cours	15
Nouveaux marchés	21
Projets	22
INDICATEURS TONNAGES	23
MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	41
INDICATEURS FINANCIERS	43
A – COUT DU SERVICE	43
B – FINANCEMENT DU SERVICE	45
ANNEXES	46



ORGANISATION GENERALE

I - Présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique regroupe 31 communes représentant 73 104 habitants permanents au 31 décembre 2009. La population touristique est évaluée à environ 400 000 habitants et peut atteindre, en pleine saison (15 juillet/15 août) près de 500 000 habitants.

COMMUNES	POPULATION SANS DOUBLE COMPTE
ARCES-SUR-GIRONDE	622
ARVERT	3069
BARZAN	451
BOUTENAC-TOUVENT	194
BREUILLET	2539
BRIE-SOUS-MORTAGNE	248
CHAILLEVETTE	1327
LE CHAY	717
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	593
COZES	1925
L'EGUILLE-SUR-SEUDRE	898
EPARGNES	789
ETAULES	2153
FLOIRAC	335
GREZAC	683
LES MATHES	1675
MEDIS	2624
MESCHERS-SUR-GIRONDE	2673
MORNAC-SUR-SEUDRE	737
MORTAGNE-SUR-SEUDRE	1037
ROYAN	18424
SAINT-AUGUSTIN	1166
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5040
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3830
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	50
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	2735
SAUJON	6404
SEMUSSAC	1829
TALMONT-SUR-GIRONDE	78
TREMLADE (LA)	4474
VAUX-SUR-MER	3785
TOTAL	73104

II - Compétences de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est compétente en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement). Elle a délégué au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), créé par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2004, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif. Le mode de financement principal est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

ORGANISATION DE LA COLLECTE

A – LES DECHETS MENAGERS

la collecte est effectuée en porte-à-porte pour
Les ordures ménagères
Les déchets recyclables
Les déchets verts
la collecte est effectuée par apport volontaire pour
Le verre
Les déchets des déchetteries

1 – La collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est effectuée en porte à porte sur les 31 communes composant la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, grâce à des **bacs individuels ou collectifs à couvercle vert** allant du 120 litres au 660 litres. Les règles de dotation mises en place prennent en compte à la fois le nombre de personnes composant le foyer et la fréquence de collecte de la commune concernée.

En 2009, 1 081 bacs à couvercle vert ont été distribués par le service conteneurs de l'Agglomération Royan Atlantique, soit 17 % de plus qu'en 2008. Plus de 9 bacs sur 10 distribués sont des 120 litres (92%). Sur l'année le nombre de bacs distribués, tous litrages confondus, va de 60 (mois de décembre) à 128 (mois de mai).

A la fin de l'année 2009, le parc de bacs à couvercle vert, destinés à la collecte des ordures ménagères, installé sur les 31 communes de l'Agglomération est de 58 212. Le litrage total installé, tous modèles confondus, est de plus de 10 millions de litres (10 142 932) soit une augmentation de 2 % par rapport à 2008.

Le nombre de bacs volés est stable par rapport à 2008 (225 contre 221), 88% des bacs volés sont des 120 litres. On note une légère diminution du nombre de bacs cassés (moins 5%), majoritairement des 120 litres (76 %).

Une fois collectées, les ordures ménagères sont acheminées au centre de transfert, situé sur la commune de Médis et transféré au Syndicat Intercommunautaire du Littoral qui en assure la gestion et en a confié l'exploitation à un prestataire privé.

En 2009, 32 504.37 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit une diminution de 1 % par rapport à 2008 (32 682,90 T).

2 – La collecte des déchets recyclables (emballages ménagers et journaux magazines)

La collecte sélective est effectuée dans les mêmes conditions que la collecte des ordures ménagères mais avec une fréquence de collecte différente. Les bacs individuels ou collectifs mis à la disposition des usagers sont à couvercle jaune et vont du 120 litres au 660 litres, les bacs destinés à l'habitat vertical sont à couvercle jaune operculé et vont du 340 litres au 660 litres. Par dérogation et en fonction de la configuration des sites, des sacs jaunes translucides peuvent être donnés aux usagers à la place des conteneurs.

En 2009, 1 148 bacs à couvercle jaune ont été livrés, soit 23% de plus qu'en 2008. Là encore plus de 9 bacs sur 10 sont des 120 litres (96%). Sur l'année le nombre de bacs livrés, tous litrages confondus, va de 63 (mois de décembre) à 121 (mois de mai et septembre).

A la fin de l'année 2009, le parc de bacs à couvercle jaune destinés à la collecte des emballages ménagers recyclables et des journaux magazines, installé sur les 31 communes de l'agglomération, atteint 52 363. Le litrage total installé, tous modèles confondus, est de près de 8 millions de litres (7 898 740), soit une augmentation de 2 % par rapport à 2008.

Le nombre de bacs volés a été multiplié environ par 2 par rapport à 2008 (152 contre 83, soit + 83 %), 72% des bacs volés sont des 120 litres. On note une légère augmentation du nombre de bacs cassés (+14%), majoritairement des 120 et des 660 litres (32 % et 40 %).

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au quai de transfert de la collecte sélective situé sur la commune de Médis.

En 2009, 5 953,74 tonnes d'emballages ménagers ont été collectés, soit une diminution de 2 % par rapport à 2008 (6 062,37 T).

3 – La collecte des déchets verts

Les déchets verts sont collectés en porte à porte dans 17 communes, avec une fréquence variant de tous les 15 jours à toutes les semaines selon la densité de population. La limite maximum de sacs ou de fagots à présenter à la collecte est de 6. Pour les usagers qui ont de plus grosses quantités à déposer, comme pour les habitants où il n'y a pas de collecte en porte à porte, toutes les déchetteries acceptent les déchets de jardin.

Créée en 2004, la plate-forme de broyage des déchets végétaux de Grézac, gérée par le Syndicat Intercommunautaire du Littoral, compétent en matière de traitement et de valorisation des déchets, réceptionne tous les déchets verts collectés en porte à porte.

L'Agglomération Royan Atlantique a poursuivi en 2009 la mise à disposition des sacs en papier biodégradables permettant de produire un compost de qualité. En 2009, plus de 1 million de sacs ont été distribués par les services des 17 communes concernées et de l'Agglomération Royan Atlantique.

En 2009, le tonnage collecté en porte à porte a représenté 5 290,20 tonnes, soit une diminution de 16% par rapport au tonnage 2008 (6 303,54 tonnes).

Chaque année, un calendrier de collecte spécifique par commune est élaboré par le service Ecologie urbaine de l'agglomération et est distribué dans les boîtes aux lettres des usagers afin de les informer des jours et des fréquences de collecte des déchets à recycler, des déchets végétaux et des déchets non recyclés. Le verso du calendrier présente en outre une synthèse du « bon » geste de tri (produits conformes et non-conformes).

OUI, je mets dans mon bac jaune

Je vide bien mes emballages, sans les laver 😊

Je mets mes emballages en vrac, je les plie, je les compacte 😊

Je n'emboîte pas les emballages les uns dans les autres ❌

NON, je ne mets pas dans mon bac jaune

Je ne mets pas : Ampoules - Bouteaux, pots et bouteilles en verre - Suremballages, sacs, films, produits en plastique - Restes de produits laitiers - Polystyrène - Papiers et boîtes en carton mouillés, souillés, salis ou contenant des restes d'aliments - Vaisselle en plastique, en faïence, en porcelaine, en carton - Papiers froissés, coupés, broyés, déchirés, papiers peints - Mouchoirs en papier, essuie-tout, filtres en papier, couches-culottes - Enveloppes - ...

2009

CALENDRIER DE COLLECTE

Agglomération Royan Atlantique

DECHETS MENAGERS

2009

Calendrier de collecte

Infos : 05 46 22 19 27

La Tremblade

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 Jeudi	1 Dimanche	1 Dimanche	1 Mercredi	1 Vendredi	1 Lundi
2 Vendredi	2 Lundi	2 Lundi	2 Jeudi	2 Samedi	2 Mardi
3 Samedi	3 Mardi	3 Mardi	3 Vendredi	3 Dimanche	3 Mercredi
4 Dimanche	4 Mercredi	4 Mercredi	4 Samedi	4 Lundi	4 Jeudi
5 Lundi	5 Jeudi	5 Jeudi	5 Dimanche	5 Mardi	5 Vendredi
6 Mardi	6 Vendredi	6 Vendredi	6 Lundi	6 Mercredi	6 Samedi
7 Mercredi	7 Samedi	7 Samedi	7 Mardi	7 Jeudi	7 Dimanche
8 Jeudi	8 Dimanche	8 Dimanche	8 Mercredi	8 Vendredi	8 Lundi
9 Vendredi	9 Lundi	9 Lundi	9 Jeudi	9 Samedi	9 Mardi
10 Samedi	10 Mardi	10 Mardi	10 Vendredi	10 Dimanche	10 Mercredi
11 Dimanche	11 Mercredi	11 Mercredi	11 Samedi	11 Lundi	11 Jeudi
12 Lundi	12 Jeudi	12 Jeudi	12 Dimanche	12 Mardi	12 Vendredi
13 Mardi	13 Vendredi	13 Vendredi	13 Lundi	13 Mercredi	13 Samedi
14 Mercredi	14 Samedi	14 Samedi	14 Mardi	14 Jeudi	14 Dimanche
15 Jeudi	15 Dimanche	15 Dimanche	15 Mercredi	15 Vendredi	15 Lundi
16 Vendredi	16 Lundi	16 Lundi	16 Jeudi	16 Samedi	16 Mardi
17 Samedi	17 Mardi	17 Mardi	17 Vendredi	17 Dimanche	17 Mercredi
18 Dimanche	18 Mercredi	18 Mercredi	18 Samedi	18 Lundi	18 Jeudi
19 Lundi	19 Jeudi	19 Jeudi	19 Dimanche	19 Mardi	19 Vendredi
20 Mardi	20 Vendredi	20 Vendredi	20 Lundi	20 Mercredi	20 Samedi
21 Mercredi	21 Samedi	21 Samedi	21 Mardi	21 Jeudi	21 Dimanche
22 Jeudi	22 Dimanche	22 Dimanche	22 Mercredi	22 Vendredi	22 Lundi
23 Vendredi	23 Lundi	23 Lundi	23 Jeudi	23 Samedi	23 Mardi
24 Samedi	24 Mardi	24 Mardi	24 Vendredi	24 Dimanche	24 Mercredi
25 Dimanche	25 Mercredi	25 Mercredi	25 Samedi	25 Lundi	25 Jeudi
26 Lundi	26 Jeudi	26 Jeudi	26 Dimanche	26 Mardi	26 Vendredi
27 Mardi	27 Vendredi	27 Vendredi	27 Lundi	27 Mercredi	27 Samedi
28 Mercredi	28 Samedi	28 Samedi	28 Mardi	28 Jeudi	28 Dimanche
29 Jeudi		29 Dimanche	29 Mercredi	29 Vendredi	29 Lundi
30 Vendredi		30 Lundi	30 Jeudi	30 Samedi	30 Mardi
31 Samedi		31 Mardi		31 Dimanche	

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 Mercredi	1 Samedi	1 Mardi	1 Jeudi	1 Dimanche	1 Mardi
2 Jeudi	2 Dimanche	2 Mercredi	2 Vendredi	2 Lundi	2 Mercredi
3 Vendredi	3 Lundi	3 Jeudi	3 Samedi	3 Mardi	3 Jeudi
4 Samedi	4 Mardi	4 Vendredi	4 Dimanche	4 Mercredi	4 Vendredi
5 Dimanche	5 Mercredi	5 Samedi	5 Lundi	5 Jeudi	5 Samedi
6 Lundi	6 Jeudi	6 Dimanche	6 Mardi	6 Vendredi	6 Dimanche
7 Mardi	7 Vendredi	7 Lundi	7 Mercredi	7 Samedi	7 Lundi
8 Mercredi	8 Samedi	8 Mardi	8 Jeudi	8 Dimanche	8 Mardi
9 Jeudi	9 Dimanche	9 Mercredi	9 Vendredi	9 Lundi	9 Mercredi
10 Vendredi	10 Lundi	10 Jeudi	10 Samedi	10 Mardi	10 Jeudi
11 Samedi	11 Mardi	11 Vendredi	11 Dimanche	11 Mercredi	11 Vendredi
12 Dimanche	12 Mercredi	12 Samedi	12 Lundi	12 Jeudi	12 Samedi
13 Lundi	13 Jeudi	13 Dimanche	13 Mardi	13 Vendredi	13 Dimanche
14 Mardi	14 Vendredi	14 Lundi	14 Mercredi	14 Samedi	14 Lundi
15 Mercredi	15 Samedi	15 Mardi	15 Jeudi	15 Dimanche	15 Mardi
16 Jeudi	16 Dimanche	16 Mercredi	16 Vendredi	16 Lundi	16 Mercredi
17 Vendredi	17 Lundi	17 Jeudi	17 Samedi	17 Mardi	17 Jeudi
18 Samedi	18 Mardi	18 Vendredi	18 Dimanche	18 Mercredi	18 Vendredi
19 Dimanche	19 Mercredi	19 Samedi	19 Lundi	19 Jeudi	19 Samedi
20 Lundi	20 Jeudi	20 Dimanche	20 Mardi	20 Vendredi	20 Dimanche
21 Mardi	21 Vendredi	21 Lundi	21 Mercredi	21 Samedi	21 Lundi
22 Mercredi	22 Samedi	22 Mardi	22 Jeudi	22 Dimanche	22 Mardi
23 Jeudi	23 Dimanche	23 Mercredi	23 Vendredi	23 Lundi	23 Mercredi
24 Vendredi	24 Lundi	24 Jeudi	24 Samedi	24 Mardi	24 Jeudi
25 Samedi	25 Mardi	25 Vendredi	25 Dimanche	25 Mercredi	25 Vendredi
26 Dimanche	26 Mercredi	26 Samedi	26 Lundi	26 Jeudi	26 Samedi
27 Lundi	27 Jeudi	27 Dimanche	27 Mardi	27 Vendredi	27 Dimanche
28 Mardi	28 Vendredi	28 Lundi	28 Mercredi	28 Samedi	28 Lundi
29 Mercredi	29 Samedi	29 Mardi	29 Jeudi	29 Dimanche	29 Mardi
30 Jeudi	30 Dimanche	30 Mercredi	30 Vendredi	30 Lundi	30 Mercredi
31 Vendredi	31 Lundi		31 Samedi		31 Jeudi

Sortir vos déchets la veille avant 20 h



Jours en jaune :
déchets à recycler



Jours en bleu : déchets végétaux
(Maxi : 6 sacs papier ou 6 fagots bien ficelés)
Tout sac plastique, tout fagot trop lourd (non manipulable par 1 personne) ou trop long (1 m maxi) ne sera pas collecté.



Jours en vert :
déchets non recyclés



4 – La collecte du verre

Le verre est collecté en apport volontaire. Le nombre de colonnes à verre réparties sur l'ensemble du territoire est de 550 dont 154 sont installées à proximité des établissements de l'hôtellerie de plein air. D'un volume de 3 ou 4 mètres cubes, elles sont équipées d'un système de préhension de type Kinshöfer ou Rotator. Les fréquences de collecte, d'une fois par mois à 3 fois par semaine, prennent en compte les fluctuations saisonnières et s'adaptent en fonction du taux de remplissage des colonnes.

Le verre collecté, soit 4 485,52 tonnes en 2009 (tonnage identique à celui de 2 008 = 4 500 ,45), est acheminé en polybenne avec remorques sur le lieu de traitement mais peut aussi, si besoin, être vidé sur l'aire de stockage de La Guilleterie située sur la commune de La Tremblade avant transfert.

5 – La collecte des déchets des déchetteries

Les déchetteries, au nombre de 6, sont implantées à Arces-sur-Gironde, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon et La Tremblade. Elles sont complétées par 5 points-propreté implantés à Boutenac-Touvent, Chenac, Floirac, Mortagne-sur-Gironde et Saint-Romain-sur-Gironde.

Les déchetteries sont toutes ouvertes gratuitement aux particuliers. L'implantation des déchetteries et des points propreté a été choisie stratégiquement pour compenser la fermeture des décharges des communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Les déchetteries sont ouvertes toute l'année, du lundi au samedi, de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45, sauf les déchetteries d'Arces-sur-Gironde et de Chaillevette qui sont fermées le mardi et les déchetteries de Grézac, Saujon et La Tremblade qui sont fermées le jeudi. Elles sont toutes fermées le dimanche et les jours fériés.

Les déchets admis en déchetteries sont les cartons (pliés), les gravats, la ferraille, le tout-venant, les déchets végétaux, les batteries, les piles, les huiles de vidange, les huiles de cuisine, les emballages recyclables, le bois, le verre, les déchets électroménagers, électriques et électroniques et les lampes (tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie, à sodium, à mercure, à LED). Les volumes d'apport sont limités à 2 mètres cubes par jour et par véhicule. Un règlement intérieur, adopté par le Conseil Communautaire du 30 mai 2008 et modifié par le Conseil Communautaire du 27 mars 2009, est affiché sur chaque site.

Les déchets apportés par les usagers sont placés dans des bennes ou contenants appropriés (cartons, ferraille, tout-venant, bois, gravats, DEEE, déchets verts, verre, huiles, piles) ou entreposés à l'abri dans un local sécurisé (batteries, lampes).

La plus fréquentée des 6 déchetteries est celle de Royan (31 % des visites de l'année), suivie par celle de La Tremblade (22 %), de Saujon (16%) et de Chaillevette (14%), les déchetteries d'Arces-sur-Gironde et de Grézac représentant quant à elles moins de 10 % des visites (respectivement 9% et 7 %).

B – LES DECHETS ASSIMILES

1 - Les déchets produits par les commerçants, artisans, restaurateurs

La législation laisse aux collectivités la possibilité de procéder à l'élimination de certains déchets d'origine non domestique (article 12-loi du 15 juillet 1975), ce sont les déchets « assimilés » aux déchets ménagers.

Les déchets assimilés sont les déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, présentés sur le trottoir dans les mêmes récipients que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers (Circulaire du 28 avril 1998). Ces déchets sont collectés sur les 31 communes en porte-à-porte dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Afin de prendre en compte ces déchets non ménagers, la collectivité, après avoir adopté le principe de l'institution de la redevance spéciale, a approuvé, par délibération du 11 décembre 2008, le règlement relatif à la redevance spéciale ainsi que le tarif 2009 applicable aux producteurs de déchets d'origine professionnelle.

Afin de tenir compte des difficultés économiques des professionnels, une modalité de mise en place partielle, pour l'année 2009, a été adoptée par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 mai 2009. La convention de redevance spéciale entre chaque usager et la Communauté d'Agglomération n'a donc pris effet qu'à compter du 1er juillet 2009. La convention et le règlement, accompagnés d'un courrier du Président de l'Agglomération, ont été envoyés à plus de 6 000 professionnels, le 12 juin 2009.

Au 31 décembre 2009, 335 conventions étaient signées et les recettes correspondantes se sont élevées à 300 000 € (rappel tarif au litre 2009 : 0,0212 €).

2 - Les déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air

Les établissements de l'hôtellerie de plein air sont collectés dans les mêmes conditions et à la même fréquence que les ordures ménagères hors saison. Par contre, collectés tous les jours du 15 juin au 15 septembre, ils font l'objet de tournées de collectes spécifiques à l'aide de véhicules pratiquant la pesée embarquée.

Instituée par délibération en date du 11 avril 1996, la redevance pour l'élimination et la valorisation des déchets des établissements de l'hôtellerie de plein air est réévaluée chaque année. Le Conseil Communautaire du 27 mars 2009 a décidé de fixer le dit tarif à 240 € la tonne.

En 2009, le tonnage collecté sur les 118 établissements de l'hôtellerie de plein air, a représenté 1888 tonnes, soit une diminution de 6% par rapport à 2008. Les tonnages se sont répartis de la manière suivante : 133,020 tonnes du 15 au 30 juin (diminution de 27% par rapport à 2008), 649,220 tonnes en juillet (tonnage en légère diminution par rapport à 2008), 967 130 tonnes en août (diminution de 3 % par rapport à 2008) et 130 020 tonnes du 1er au 15 septembre (diminution de 16 % par rapport à 2008). Les recettes de la redevance se sont élevées à 450 000 €.

C – LES DECHETS DES PROFESSIONNELS

Les professionnels (artisans, commerçants et industriels) ont à leur disposition, depuis l'année 2001, une déchetterie artisanale, aménagée en centre de transit de déchets banals pré-triés et située à Saint-Sulpice-de-Royan. Les déchets admis sont le carton, la ferraille, les déchets verts, les gravats, le bois, le verre, le tout-venant et les huiles usagées (minérale et végétale). Les services des communes de l'Agglomération sont autorisés à venir y déposer leurs déchets, sans limitation de tonnage.

Ouverte toute l'année, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h30, elle est fermée le samedi, le dimanche et les jours fériés. Les dépôts sont payants et les tarifs, fixés par l'Agglomération Royan Atlantique, sont réévalués chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service. Les services des communes bénéficient d'un abattement de 50% sur les tarifs des professionnels, sauf pour les déchets en mélange.

Par délibération en date du 11 décembre 2008, le Conseil Communautaire a fixé les tarifs appliqués aux professionnels (artisans, commerçants et industriels), ainsi que ceux appliqués aux services techniques des communes de l'Agglomération, à compter du 1er janvier 2009.

Des modifications importantes, intervenues depuis le début d'année 2009, à la fois dans les cours de reprise des matériaux et dans les marchés concernant les déchets des déchetteries, ont conduit à une modification des modalités d'accueil des déchets en mélange et des tarifs de la déchetterie artisanale en cours d'année 2009 :

- nouveau marché d'enlèvement et de valorisation des cartons signé avec ISS Environnement au second trimestre 2009,
- effondrement des cours de la ferraille (REF: indices et cotations Usine Nouvelle),
- nouveau marché de traitement des déchets verts signé par le SIL dans le cadre de sa compétence.
- autorisation de déchargement d'encombrant non valorisable, à l'exclusion de tout autre déchet

Des nouveaux tarifs, applicables à compter du 1er août, ainsi que l'arrêt de l'accueil des déchets en mélange, à compter du 1er septembre 2009, ont été adoptés par le Conseil Communautaire du 9 Juillet 2009 :

Bois	84 € / tonne (tarif inchangé)
Cartons	86 € / tonne (ancien tarif: gratuit)
Déchets verts	86 € / tonne (ancien tarif: 68 €/tonne)
Ferrailles	105 € / tonne (ancien tarif: gratuit)
Gravats	27 € / tonne (tarif inchangé)
Déchets non valorisables	139 € / tonne (tarif inchangé)
Déchets en mélange	185 € / tonne (tarif inchangé jusqu'au 31 août 2009)

ORGANISATION DU TRAITEMENT

1 – Les ordures ménagères

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral, qui comprend trois établissements publics de coopération intercommunale membres, à savoir, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais et la Communauté de Communes du Sud Charente, exerce notamment, en lieu et place de ces EPCI, la compétence liée au traitement et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Une fois acheminées au centre de transfert situé sur la commune de Médis, une partie des ordures ménagères, soit 23 078 tonnes, sont évacuées vers le ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Clérac, où elles sont enfouies dans des alvéoles conçues conformément aux exigences de la loi du 19 Juillet 1976 sur les installations classées au titre de la protection de l'environnement.

Les 9 426 tonnes restantes sont apportées à l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) d'Echillais, où elles sont traitées par valorisation énergétique. Ceci pour compenser une baisse de tonnage entrant sur l'UIOM et éviter ainsi une combustion incomplète qui aurait pu engendrer un rejet non conforme aux normes en vigueur.

2 – Les déchets recyclables

Une fois acheminés au quai de transfert de la collecte sélective à Médis, les déchets recyclables qui représentent 5 954 tonnes, sont regroupés dans des camions gros porteurs à destination des centres de tri de Clérac, où les emballages ménagers ainsi que les journaux magazines sont retriés, matériau par matériau, puis envoyés dans les différentes filières de recyclage.

3 – Les déchets verts

Une fois broyés sur la plate-forme de Grézac, les 5 290 tonnes de déchets végétaux provenant de la collecte en porte à porte et les 14 283 tonnes provenant de l'apport volontaire sur les déchetteries sont transportés sur la plate forme de compostage Soditer à St Jean d'Angély.

4 – Le verre

Les 4 485,52 tonnes de verre collectées sont, soit vidées sur l'aire de stockage de La Guilleterie à La Tremblade, soit régulièrement chargées par camion grue pour être transportées à Chateaubernard et recyclées par St-Gobain-Emballages.

5 – Les déchets des déchetteries

Une fois remplies, les bennes ou les contenants sont enlevés par les différents prestataires, puis acheminés vers les différents lieux de traitement et enfin, remplacés par des bennes ou des contenants vides.

- Le bois est apporté à TONNAY-CHARENTE (SEOSSE ECO-TRANSFORMATION) puis valorisé à PESSAC
- Le carton est enlevé et transporté vers les filières de recyclage par ISS ENVIRONNEMENT (PERIGNY)
- Les DEEE sont triés, démontés puis revendus ou recyclés par l'Association BLAN'CASS (ROYAN)
- La ferraille est enlevée, triée et revendue à des grossistes pour refonte par les ETS JARRIAULT (ROYAN)
- Les gravats sont déposés en centre enfouissement technique de classe 3 à SABLONCEAUX (SARL Charente Valorisation)
- Le tout venant est traité dans l'installation de stockage de déchets non dangereux de SOTRIVAL (CLERAC)
- Les déchets verts sont apportés sur la plate forme de Grézac puis le broyat est transporté vers un centre de compostage à FONTENET (17)
- Les huiles minérales enlevées par la société SRRHU (BASSENS) sont valorisées énergétiquement
- Les huiles végétales sont pré traitées par la société SUD RECUPERATION (MURET), puis valorisées en biodiesel en Autriche, Suède et Allemagne
- Les piles sont regroupées à CESTAS (COREPILE), puis recyclées chez ACOOR Environnement ou chez des affineurs de métaux
- Les batteries sont regroupées à PONS (ETS PINET), puis recyclées en Espagne (RECOBAT)
- Les lampes et les néons sont regroupés sur un point de collecte (déchetterie artisanale), puis enlevés par RECYLUM et envoyés à ROGERVILLE (76) pour être recyclés par l'entreprise CITRON

MODALITES D'EXPLOITATION

MARCHES EN COURS

1 - collecte en porte à porte

Marché unique regroupant :

- la collecte des ordures ménagères en bacs sur les 31 communes
- la collecte des déchets des gros producteurs (y compris campings)
- la collecte des marchés et des foires
- la collecte sélective des recyclables en bacs sur les 31 communes
- la collecte des déchets verts en porte à porte sur 17 communes (*L'Eguille-sur-Seudre, Etaules, La Tremblade, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Vaux-sur-Mer, Talmont-sur-Gironde*).

Durée du marché : 7 ans du 1er Janvier 2007 au 29 Décembre 2013

Titulaire du marché : COVED

Prix du marché :

Prestation	Unité	€ HT
Collecte des déchets ménagers résiduels - partie fixe	Partie fixe	2 012 789,01
Collecte des déchets ménagers résiduels partie proportionnelle	Prix unitaire par tonne	20,46
Collecte sélective des déchets recyclables secs en mélange - partie fixe	Partie fixe	900 640,17
Collecte sélective des déchets recyclables secs en mélange - partie proportionnelle	Prix unitaire par tonne	55,60
Collecte des déchets de marchés - partie fixe	Forfait annuel	135 907,22
Collecte des déchets verts présentés en vrac en porte à porte - partie proportionnelle	Prix unitaire par tonne	81,36
Collecte des déchets des campings partie proportionnelle	Prix unitaire par tonne	94,61

2 – collecte en apport volontaire

a. Collecte des points d'apport volontaire verre, fourniture et enlèvement des bennes des déchetteries

Objet du marché :

- collecte du verre, dans les 547 colonnes installées sur le territoire, ainsi que dans les futures colonnes qui seront mises en place par la collectivité. Collecte du verre déposé autour des colonnes. Transport jusqu'à l'aire de stockage de La Tremblade.
- fourniture des bennes de déchetteries, enlèvement et transport vers les unités de traitement.

Durée du marché :

- collecte du verre : 44 mois du 1er Avril 2007 jusqu'au 12 décembre 2010
- déchetteries : 42 mois du 1er Juin 2007 au 12 octobre 2010

Titulaire : Société COVED

Prix du marché :

Prestation	Unité	€ HT
Vidage des colonnes à verre et dépose sur lieu de stockage	Prix unitaire par tonne de verre collectée	41.07
Location, dépose et enlèvement des bennes de déchetteries de 15 et 30 m3	Prix unitaire par enlèvement	21.97
Transport d'une benne de déchetterie tranche 1 (0-15 km) - gravats	Prix unitaire par rotation et par tranche kilométrique (0-15 km)	66.33
Transport d'une benne de déchetterie tranche 2 (16-30 km) – déchets verts	Prix unitaire par rotation et par tranche kilométrique (16-30 km)	90.30
Transport de 2 bennes de déchetterie (par attelage) tranche 4 (>45 km) tout-venant, bois, déchets verts broyés	Prix unitaire par rotation et par tranche kilométrique (>45 km)	275,54

b. Fourniture de casiers de conditionnement, enlèvement, valorisation et traitement des Déchets Electroménagers Electriques et Electronique (DEEE) des déchetteries

Durée du marché : 3 ans du 1er Juin 2007 au 31 Mai 2010

Titulaire : BLAN'CASS (association)

Prix du marché : 364.33 € HT/tonne

Lieu de traitement : Royan

c. Reprise de la ferraille issue des déchetteries (fourniture, enlèvement, transport des bennes et reprise de l'intégralité de la ferraille triée dans les 7 déchetteries, traitement et valorisation).

Durée de la convention : 3 ans du 1er Juin 2007 au 31 Mai 2010

Titulaire : Etablissements JARRIAULT (Hervé DAVID)

Prix de reprise : 110 € HT/tonne révisable mensuellement en fonction de l'index

d. Reprise du carton issu des déchetteries (fourniture, enlèvement, transport des bennes et reprise de l'intégralité des cartons triés dans les 7 déchetteries, traitement et valorisation).

Durée de la convention : 3 ans du 1er Juin 2007 au 31 Mai 2010

Titulaire : ISS ENVIRONNEMENT

Prix de reprise : 0 € HT/tonne révisable mensuellement en fonction de l'index (selon le cours, la CDA peut être amenée à payer les cartons).

Lieu de traitement : Périgny

e. Collecte des batteries

Collecte en régie puis regroupement sur la déchetterie artisanale.

Convention de reprise avec les établissements PINET (Pons) jusqu'au 28 février 2009.

Prix de reprise : 120 € TTC/tonne

f. Collecte des piles

Depuis 2006, toutes les communes de l'agglomération sont dotées de corbeilles à piles (1 par commune, 2 sur St-Georges-de-Didonne et 4 sur Royan). En 2009, 3 corbeilles supplémentaires ont été installées (1 à Chaillevette et 2 à La Tremblade). Depuis 2007, les campings sont également dotés de plus petites corbeilles à piles qu'ils vont eux-mêmes vider en déchetteries.

La collecte des piles se fait en régie sur les 31 communes et sur les 7 déchetteries, une fois tous les 15 jours secteur nord, une fois toutes les 3 semaines secteur sud. Les piles ainsi collectées sont regroupées sur la déchetterie de Saint-Sulpice-de-Royan.

Convention de reprise avec COREPILE.

Prix de reprise : collecte et traitement effectués gratuitement.

g. Collecte des huiles végétales

Durée de la convention : 3 ans du 17 décembre 2007 au 16 décembre 2010

Titulaire : SUD RECUPERATION (MURET)

Prix: 35 € HT/fût (comprenant le dépôt, la collecte, le transport, le traitement et le recyclage)

16 € HT la location annuelle + 19 € HT l'enlèvement.

h. Collecte des lampes et néons

Durée de la convention : 3 ans renouvelable une fois à partir du 29 février 2008

Titulaire : RECYLUM (pour les conditions techniques et économiques de l'enlèvement) et OCAD3E (pour les conditions de versement des soutiens financiers à la collectivité)

i. Collecte des huiles minérales

Durée de la convention : 3 ans du 1er juillet 2005 au 30 juin 2008, renouvelée 1 an soit jusqu'au 30 juin 2009

Titulaire : Société SEVIA

L'enlèvement des huiles est une prestation effectuée gratuitement.

3 – traitement des déchets menagers

1. Traitement de la collecte sélective

Objet du marché:

lot 1 : exploitation du quai de transfert de Médis et transport de la collecte sélective

lot 2 : tri et conditionnement en centres de tri

Durée du marché : 1 an, reconductible 2 fois dans la limite de 3 ans, soit du 5 Juin 2006 au 4 Juin 2009.

Titulaire : SITA SUD OUEST avec un sous-traitant pour le transport du lot 1 (RAPITEAU et fils).

Lieu de traitement : centres de tri de Rochefort et de Clérac.

Prix du marché :

Lot 1

Partie forfaitaire annuelle :

213 300 € HT

Partie proportionnelle transfert / transport :

16.79 € HT/tonne

Lot 2

Partie proportionnelle tri :

192.22 € HT/tonne

2. Traitement du tout-venant issu des déchetteries

Durée du marché : 3 ans du 1er juin 2007 au 31 mai 2010

Titulaire : Sita Sud Ouest

Prix du marché : 63.5 € HT/tonne

Lieu de traitement : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

3. Traitement du bois issu des déchetteries

Durée du marché : 3 ans du 1er juin 2007 au 31 mai 2010

Titulaire : Sita Sud Ouest

Prix du marché : 22.5 € HT/tonne

Lieu de traitement : transport à Tonnay-Charente puis traitement sur le centre de broyage de Pessac (broyage avant envoi vers les filières de valorisation matière ou énergétique).

4. Traitement des gravats issus des déchetteries

Durée du marché : 3 ans du 1er juin 2007 au 31 mai 2010

Titulaire : COVED

Prix du marché : 7 € HT/tonne

Lieu de traitement : dépôt de déchets inertes de classe 3 à Sablonceaux (site appartenant à SARL Charente Valorisation, 88 route de Cozes, 17600 CORME ECLUSE).

5. Chargement, transport et traitement du verre

Contrat de chargement et de transport du verre, de l'aire de stockage de La Tremblade vers Saint-Gobain (Châteaubernard- 16)

Durée du contrat: 1 an reconductible du 15 mai de l'année en cours au 14 mai de l'année suivante

Titulaire : société SNTS (Merpins -16).

Coût de la prestation chargement + transport : 20,32 € HT/tonne.

Recettes de la reprise du verre versées par Saint-Gobain à l'Agglomération Royan Atlantique: 27,29 €/tonne

4 – fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables

Marché à bons de commande

Montant total des commandes, pour la durée du marché, compris entre 100 000 € HT mini et 400 000 € HT maxi

Durée du marché : 3 ans à compter du 3 juillet 2008

Titulaire : Société KA France

Prix du marché :

Prestation	Unité	€ HT
Fourniture de conteneurs à couvercle vert	Prix unitaire par conteneur	
	120 litres	17,50
	240 litres	25,40
	360 litres	40,50
	660 litres	90,00
Fourniture de conteneurs à couvercle jaune	120 litres	17,50
	240 litres	25,40
Fourniture de conteneurs à couvercle jaune operculé	360 litres	70,00
	660 litres	119,00
Reprise conteneur hors d'usage	Prix unitaire toutes tailles confondues	gratuit

5 – fourniture de sacs biodégradables pour la collecte des déchets verts en porte à porte

Marché à bons de commande

Montant total des commandes annuelles compris entre 25 000 € HT mini et 90 000 € HT maxi

Durée du marché : 2 ans à compter du 11 juin 2008

Titulaire : Société BEAUVAIS Diffusion

Prestation	Unité	€ HT
Fourniture de sacs en papier biodégradables	Prix unitaire par sac de capacité de 80 litres	0,18140

6 – fourniture de colonnes d'apport volontaire pour la collecte du verre

Marché à bons de commande

Montant total des commandes, pour la durée du marché, compris entre 50 000 € minimum et 100 000 € maximum

Durée du marché : 3 ans à compter du 25 août 2008

Titulaire : Société E.M.C.

Prix du marché :

Prestation	Unité	€ HT
Fourniture de colonne d'apport volontaire	Prix unitaire par colonne de 4 m3	1 165
Option insonorisation	Prix unitaire par colonne de 4 m3	116
Option bicolore	Prix unitaire par colonne	18
Reprise des colonnes hors d'usage	Prix par colonne (20 unités minimum)	180

NOUVEAUX MARCHES ET CONVENTIONS

1. Traitement de la collecte sélective

Objet du marché:

lot 1 : exploitation du quai de transfert de Médis et transport de la collecte sélective

lot 2 : tri et conditionnement en centre de tri

Durée du marché : 1 an, reconductible 2 fois dans la limite de 3 ans, soit du 5 Juin 2009 au 4 Juin 2012.

Titulaire : SITA SUD OUEST avec un sous-traitant pour le transport du lot 1 (RAPITEAU et fils).

Lieu de traitement : centres de tri de Clérac.

Prix du marché :

Lot 1

Partie forfaitaire annuelle :

160 000 € HT

Partie proportionnelle transfert / transport :

19.50 € HT/tonne

Lot 2

Partie proportionnelle tri :

200.00 € HT/tonne

2. Chargement et transport du verre

Contrat de chargement et de transport du verre, de l'aire de stockage de La Tremblade vers Saint-Gobain (Châteaubernard- 16)

Durée du marché: 1 an à compter du 11 mai 2009

Titulaire : entreprise COVED (17180 PERIGNY)

Coût de la prestation chargement + transport : 19,70 € HT/tonne.

3. Enlèvement et valorisation du carton

Durée du marché : 15 mois à compter du 6 avril 2009

Titulaire : ISS ENVIRONNEMENT

Prix du marché (mise à disposition des contenants et valorisation des cartons): 65,37 € HT/tonne avec un montant maximum de 40 000 € HT (prix susceptible de fluctuer plus ou moins suivant le cours de la mercuriale)

Lieu de traitement : Périgny

4. Collecte et traitement des Déchets Electroménagers Electriques et Electronique (DEEE)

Convention de 6 ans avec OCAD3E du 13 janvier 2009 au 12 janvier 2015

Prestation effectuée par Blan'cass (St-Sulpice-de-Royan)

Enlèvement gratuit et rémunération sur la base d'un barème national pour la collecte des DEEE.

5. Collecte et traitement huiles minérales

Convention de 3 ans avec la Société SEVIA du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012
Prestation effectuée gratuitement.

6. Collecte et traitement des batteries

Convention de 3 ans avec la SARL PINET du 1er mars 2009 au 29 février 2012.
Pris de reprise indexé sur l'indice de cotation Usine Nouvelle.

7. Fourniture de sacs papier

Marché à bons de commande 20/05/2009 au 20/05/2010
Montant total des commandes compris entre 130 000 € HT et 205 000 € HT maxi.
Durée du marché : 1 an
Titulaire : BEAUVAIS DIFFUSION.
Sac 100 L à 0,215 € pièce.

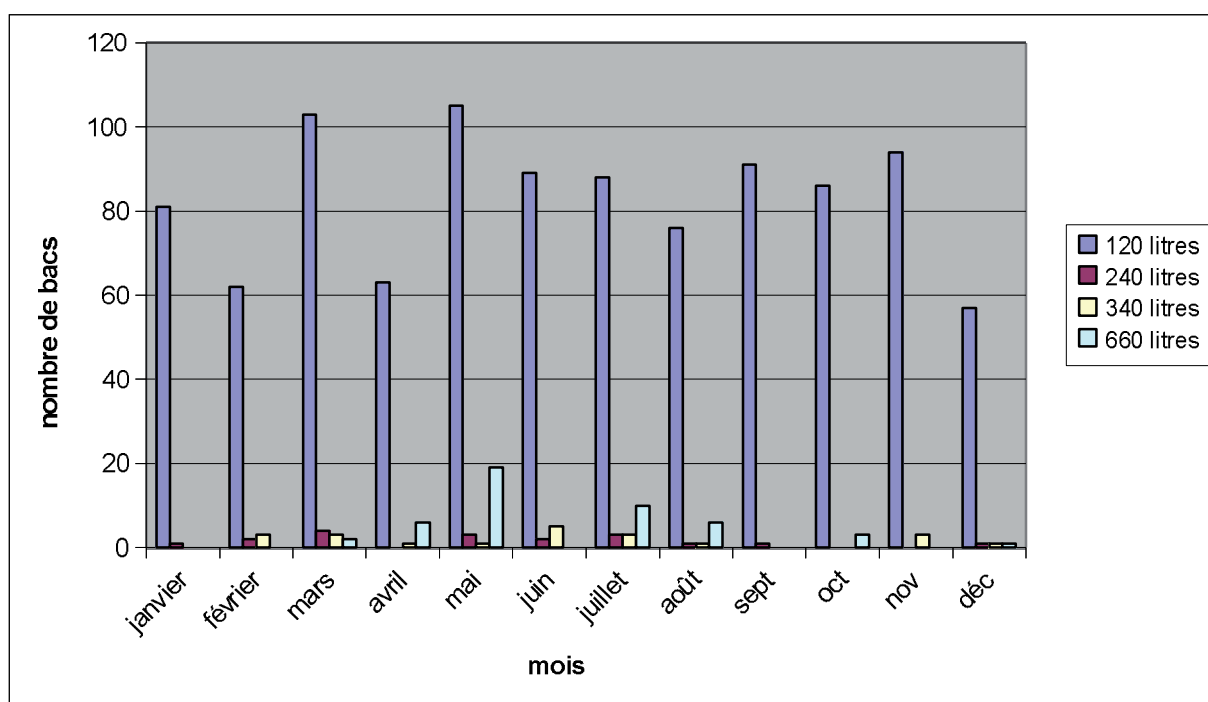
PROJETS

- Création de deux déchetteries : Vaux-sur-Mer (délestage Royan) et Brie-sous-Mortagne (en remplacement des cinq points propreté).
- Réhabilitation du centre d'enfouissement technique de La Tremblade (ancienne décharge du SIVOM).
- Construction d'un local gardien sur la déchetterie de Grézac en remplacement du bungalow loué à la société Hertz.
- Extension de la redevance spéciale aux administrations.

INDICATEURS - TONNAGES

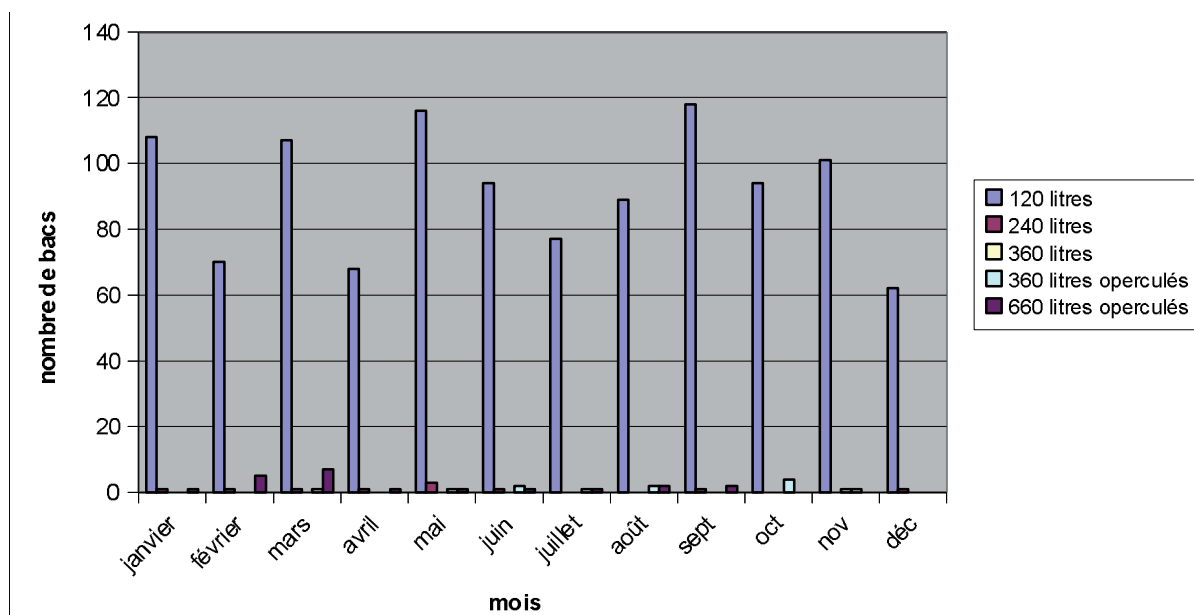
BACS VERTS ORDURES MENAGERES LIVRES EN 2009

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL	%
120 litres	81	62	103	63	105	89	88	76	91	86	94	57	995	92
240 litres	1	2	4	0	3	2	3	1	1	0	0	1	18	2
340 litres	0	3	3	1	1	5	3	1	0	0	3	1	21	2
660 litres	0	0	2	6	19	0	10	6	0	3	0	1	47	4
TOTAL	82	67	112	70	128	96	104	84	92	89	97	60	1 081	100



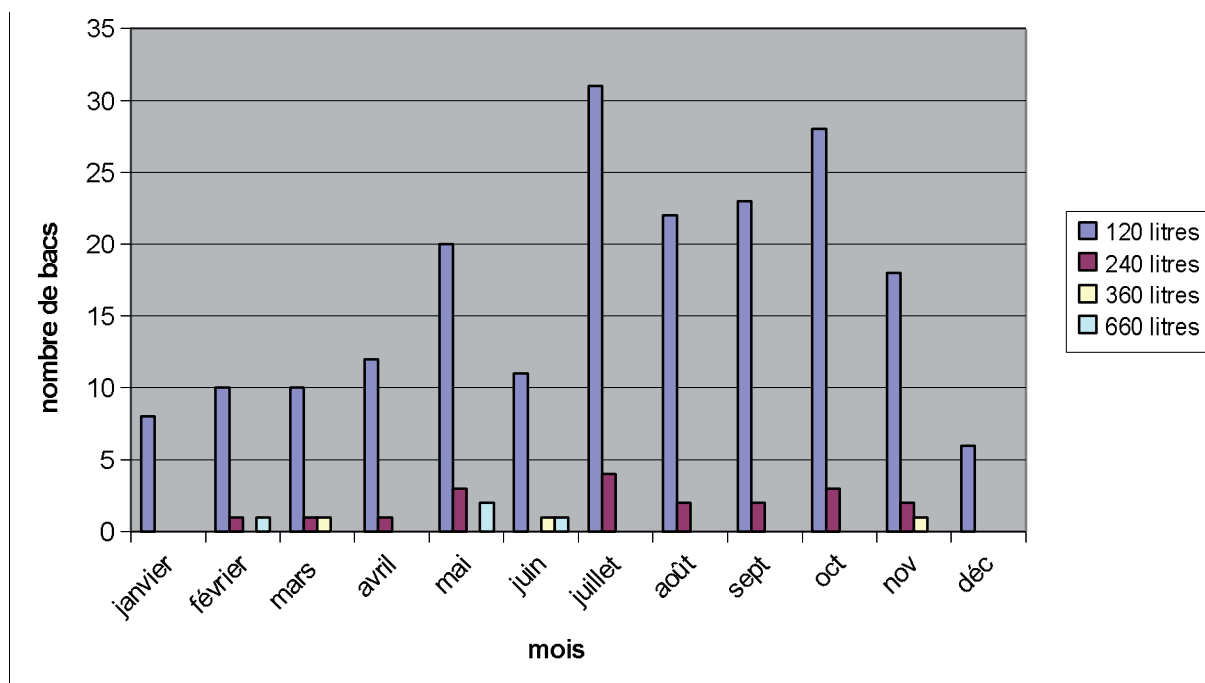
BACS JAUNES EMBALLAGES MENAGERS LIVRES EN 2009

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL	%
120 litres	108	70	107	68	116	94	77	89	118	94	101	62	1 104	96
240 litres	1	1	1	1	3	1	0	0	1	0	0	1	10	1
360 litres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
360 litres operculés	0	0	1	0	1	2	1	2	0	4	1	0	12	1
660 litres operculés	1	5	7	1	1	1	1	2	2	0	0	0	21	2
TOTAL	110	76	116	70	121	98	79	93	121	98	103	63	1 148	100



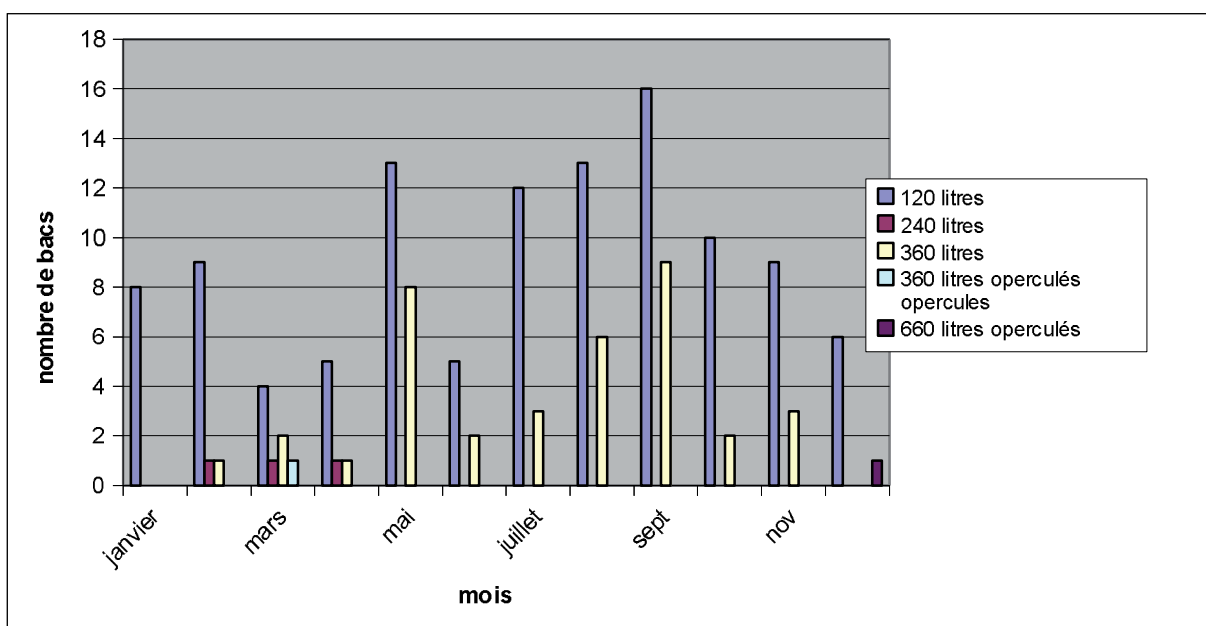
BACS VERTS ORDURES MENAGERES VOLES EN 2009

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL	%
120 litres	8	10	10	12	20	11	31	22	23	28	18	6	199	88
240 litres	0	1	1	1	3	0	4	2	2	3	2	0	19	8
360 litres	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	3	1
660 litres	0	1	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	4	2
TOTAL	8	12	12	13	25	13	35	24	25	31	21	6	225	100



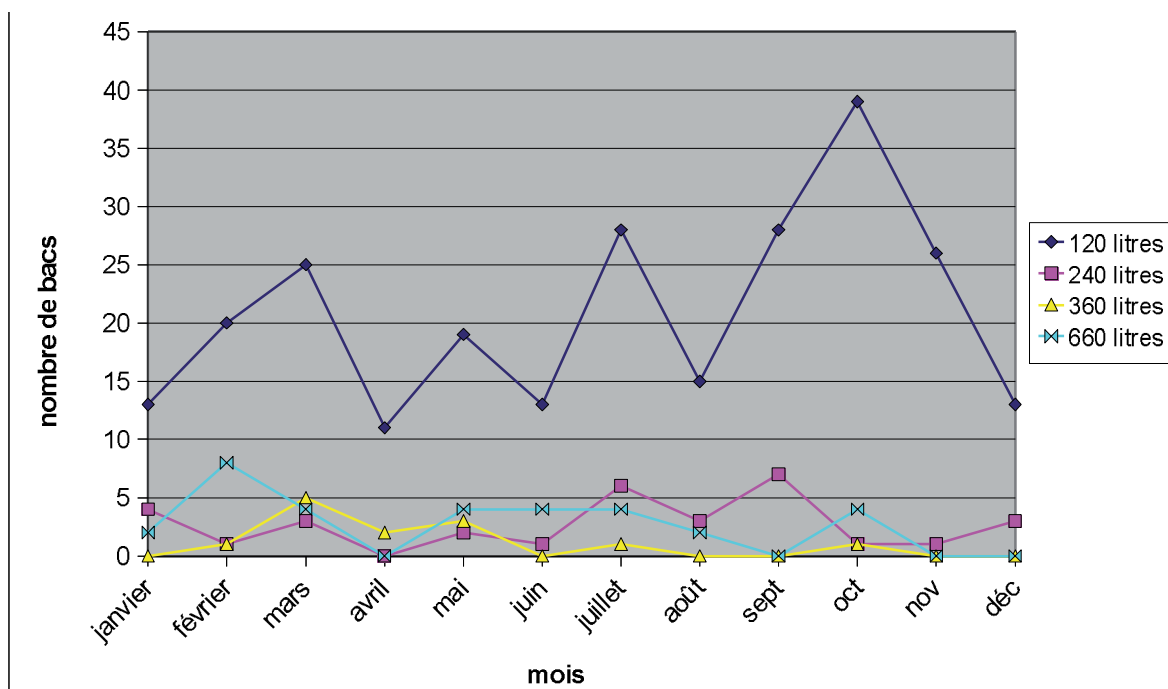
BACS JAUNES EMBALLAGES MENAGERS VOLES EN 2009

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL	%
120 litres	8	9	4	5	13	5	12	13	16	10	9	6	110	72
240 litres	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2
360 litres	0	1	2	1	8	2	3	6	9	2	3	0	37	24
360 litres operculés opercules	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
660 litres operculés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
TOTAL	8	11	8	7	21	7	15	19	25	12	12	7	152	100



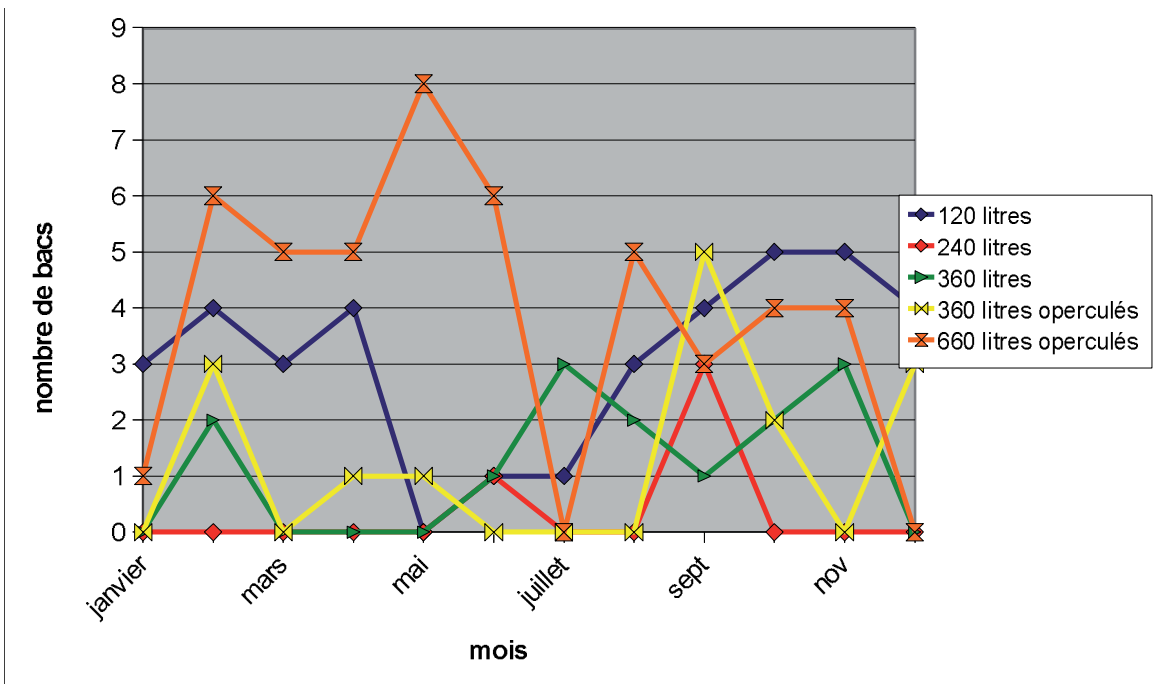
BACS VERTS ORDURES MENAGERES CASSES EN 2009

Volume	Mois	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL	%
120 litres		13	20	25	11	19	13	28	15	28	39	26	13	250	76
240 litres		4	1	3	0	2	1	6	3	7	1	1	3	32	10
360 litres		0	1	5	2	3	0	1	0	0	1	0	0	13	4
660 litres		2	8	4	0	4	4	4	2	0	4	0	0	32	10
total		19	30	37	13	28	18	39	20	35	45	27	16	327	100



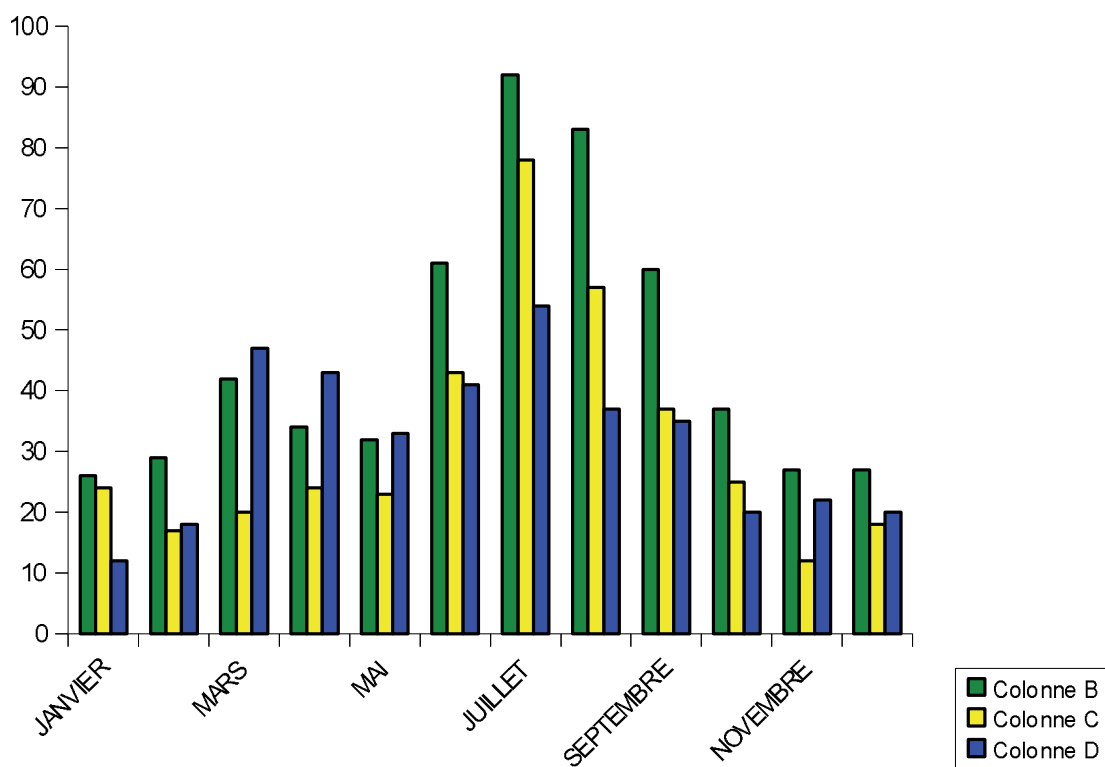
BACS JAUNES EMBALLAGES MENAGERS CASSES EN 2009

Volume	Mois													TOTAL	%
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	Octobre	Nov.	Déc.			
120 litres	3	4	3	4	0	1	1	3	4	5	5	4	37	32	
240 litres	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	0	0	4	3	
360 litres	0	2	0	0	0	1	3	2	1	2	3	0	14	12	
360 litres operculés	0	3	0	1	1	0	0	0	5	2	0	3	15	13	
660 litres operculés	1	6	5	5	8	6	0	5	3	4	4	0	47	40	
TOTAL	4	15	8	10	9	9	4	10	16	13	12	7	117	100	



INCIDENTS DE COLLECTE PAR MOIS ET PAR TYPE DE DECHETS

	OM	EM	DV	TOTAL
JANVIER	26	24	12	62
FEVRIER	29	17	18	64
MARS	42	20	47	109
AVRIL	34	24	43	101
MAI	32	23	33	88
JUIN	61	43	41	145
JUILLET	92	78	54	224
AOUT	83	57	37	177
SEPTEMBRE	60	37	35	132
OCTOBRE	37	25	20	82
NOVEMBRE	27	12	22	61
DECEMBRE	27	18	20	65
TOTAL	550	378	382	1310

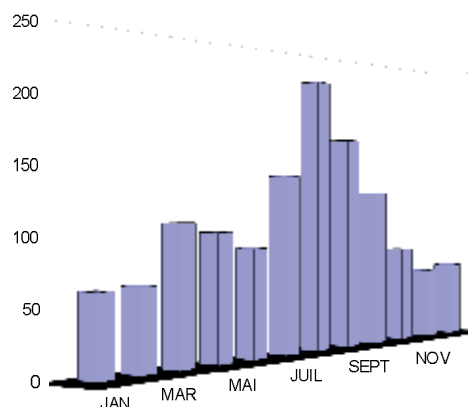


INCIDENTS DE COLLECTE PAR MOIS ET PAR COMMUNE

	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AÔÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
ARCES	4	2	0	0	0	0	5	2	4	0	0	0	17
ARVERT	7	4	0	0	0	4	1	4	2	2	0	1	25
BARZAN	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	4
BOUTENAC-TOUVENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
BREUILLET	3	0	3	1	0	6	8	8	1	0	0	2	32
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHAILLEVETTE	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2
LE CHAY	0	1	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	4
CHENAC-ST SEURIN D'UZET	0	1	2	1	0	0	7	2	1	0	0	1	15
COZES	2	4	2	1	1	4	0	0	1	0	2	0	17
L'EGUILLE	0	0	0	1	2	9	3	1	4	5	1	1	27
EPARGNES	0	3	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	5
ETAULES	3	0	1	0	0	3	2	3	2	2	2	1	19
FLOIRAC	0	0	1	0	0	0	0	1	3	0	0	0	5
GREZAC	1	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	1	5
LES MATHES	2	5	3	6	5	8	18	10	6	2	4	0	69
MEDIS	1	0	0	2	3	2	3	3	2	0	0	2	18
MESCHERS	3	3	7	3	1	1	8	8	2	2	3	1	42
MORNAC	0	0	1	1	1	1	0	0	8	0	1	0	13
MORTAGNE	0	1	0	1	0	0	11	5	2	3	1	1	25
ROYAN	20	15	47	38	25	37	65	45	38	19	16	25	390
SAUJON	1	4	7	10	9	5	10	8	6	3	4	6	73
ST-AUGUSTIN	0	1	1	4	1	2	1	3	3	3	1	1	21
ST-GEORGES	2	8	6	5	4	16	10	11	13	13	4	5	97
ST-PALAIS-SUR-MER	3	3	5	7	9	15	23	24	11	14	7	3	124
ST-ROMAIN-SUR-GIRONDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ST-SULPICE-DE-ROYAN	1	3	1	2	1	3	5	2	4	4	3	1	30
SEMUSSAC	0	0	1	2	2	6	3	3	1	1	5	5	29
TALMONT	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2	4
LA TREMBLADE	4	1	6	9	8	8	29	24	7	3	2	2	103
VAUX-SUR-MER	3	5	15	4	16	9	10	9	11	5	3	4	94
	62	64	109	101	88	145	224	177	132	82	61	65	1310

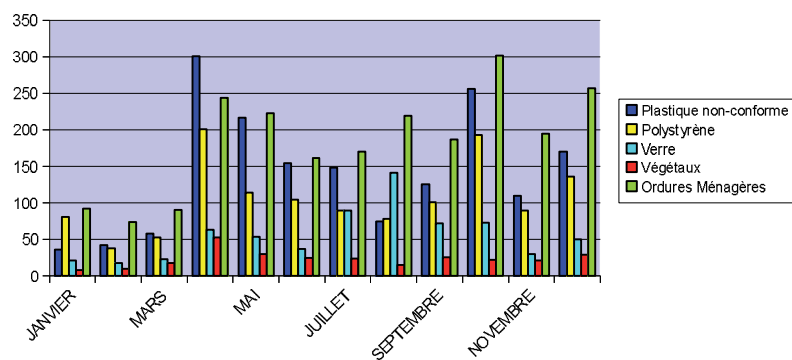
TOTAL ANNUEL DES INCIDENTS :	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
	62	64	109	101	88	145	224	177	132	82	61	65

INCIDENTS DE COLLECTE PAR MOIS ET PAR COMMUNE



DETAIL DES REFUS DE COLLECTE

	Plastique non-conforme	Polystyrène	Verre	Végétaux	Ordures Ménagères	TOTAL
JANVIER	36	81	21	8	92	238
FEVRIER	42	38	18	10	74	182
MARS	58	53	23	18	91	243
AVRIL	301	201	63	53	244	862
MAI	217	114	54	30	223	638
JUIN	155	105	37	25	162	484
JUILLET	148	90	90	24	170	522
AOUT	75	78	141	15	219	528
SEPTEMBRE	126	101	72	26	187	512
OCTOBRE	256	193	73	22	302	846
NOVEMBRE	110	90	30	21	195	446
DECEMBRE	170	136	50	29	257	642
TOTAL	1694	1280	672	281	2216	6143



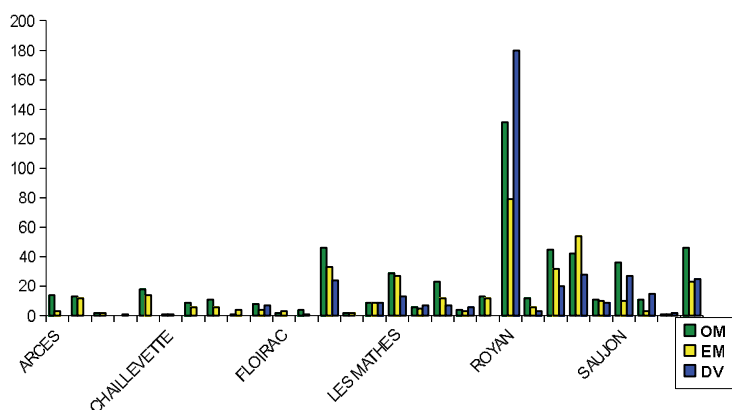
DETAIL DES REFUS DE COLLECTE PAR COMMUNE

	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	T/COMMUNE
ARCES	0	2	2	5	7	1	0	0	3	2	6	7	35
ARVERT	2	12	3	61	30	20	10	11	14	27	19	43	252
BARZAN	2	1	0	4	12	4	1	0	4	8	1	4	41
BOUTENAC-TOUVENT	2	0	4	3	1	2	0	0	3	3	2	0	20
BREUILLET	10	1	5	42	15	7	7	2	8	16	16	21	150
BRIE SOUS MORTAGNE	0	0	2	6	12	0	1	1	6	5	3	2	38
CHAILLEVETTE	5	1	0	21	17	12	9	8	0	15	3	18	109
LE CHAY	0	1	3	16	9	5	1	0	11	12	10	6	74
CHENAC-ST SEURIN D'UZET	2	1	1	8	10	9	2	7	3	14	4	6	67
COZES	3	0	0	29	7	5	2	0	9	8	3	9	75
L'EGUILLE	2	0	1	16	11	19	5	2	0	16	4	10	86
EPARGNES	2	0	1	6	2	9	0	0	2	10	9	4	45
ETAULES	3	4	2	21	13	24	1	0	2	23	2	29	124
FLOIRAC	5	1	1	9	6	5	1	4	2	10	3	2	49
GREZAC	2	1	9	32	9	6	0	0	9	14	4	15	101
LES MATHES LA PALMYRE	9	3	4	10	15	8	7	3	8	9	5	9	90
MEDIS	9	3	8	34	7	12	5	4	19	26	16	26	169
MESCHERS	8	13	9	17	26	7	12	31	14	29	24	15	205
MORNAC	0	2	6	37	3	1	0	1	4	22	4	17	97
MORTAGNE	0	1	2	4	8	4	1	4	2	7	4	12	49
ROYAN	74	52	61	142	142	104	200	179	173	258	119	152	1656
ST AUGUSTIN	4	0	0	33	1	2	4	4	10	13	3	9	83
ST GEORGES	18	25	24	54	71	40	41	26	58	62	29	26	474
ST PALAIS	17	18	30	91	72	63	86	108	50	39	41	55	670
ST ROMAIN	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	3
ST SULPICE	15	6	15	12	14	6	14	9	16	34	25	18	184
SAUJON	11	5	2	48	40	27	21	29	24	58	28	31	324
SEMUSSAC	6	4	6	22	8	9	5	5	7	13	10	20	115
TALMONT	0	0	0	2	1	1	0	0	1	1	0	0	6
LA TREMBLADE RONCE LES BAINS	6	12	24	33	44	35	49	66	24	48	26	22	389
VAUX SUR MER	21	13	18	44	25	37	37	23	26	42	23	54	363
	238	182	243	862	638	484	522	528	512	846	446	642	6143

TOTAL ANNUEL REFUS :	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
6143	238	182	243	862	638	484	522	528	512	846	446	642

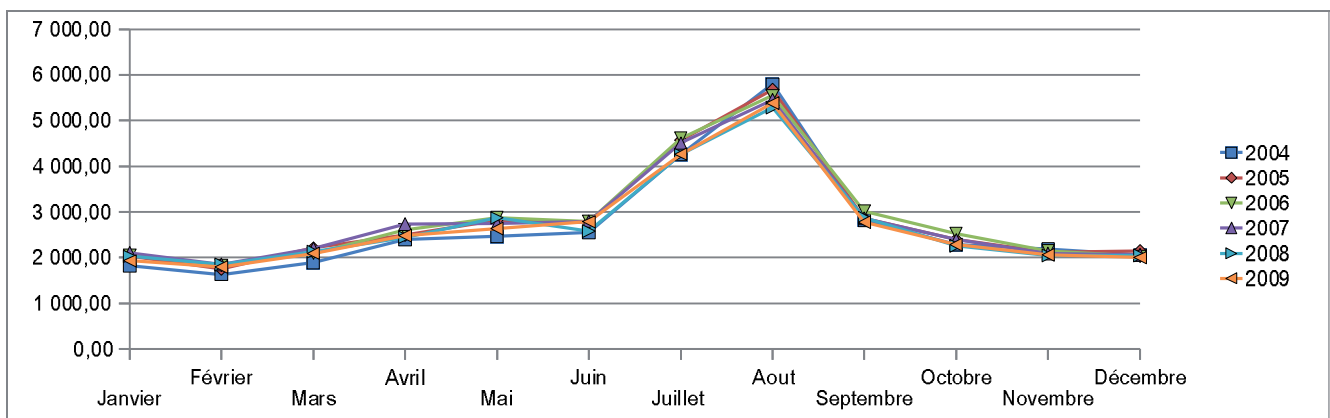
INCIDENTS DE COLLECTE PAR TYPE DE DECHETS ET PAR COMMUNE

COMMUNES	OM	EM	DV	TOTAL
ARCES	14	3	0	17
ARVERT	13	12	0	25
BARZAN	2	2	0	4
BOUTENAC-TOUVENT	0	1	0	1
BREUILLET	18	14	0	32
CHAILLEVETTE	1	1	0	2
CHENAC-ST-SEURIN D'UZET	9	6	0	15
COZES	11	6	0	17
EPARGNES	1	4	0	5
ETAULES	8	4	7	19
FLOIRAC	2	3	0	5
GREZAC	4	1	0	5
LA TREMBLADE	46	33	24	103
LE CHAY	2	2	0	4
L'EGUILLE	9	9	9	27
LES MATHES	29	27	13	69
MEDIS	6	5	7	18
MESCHERS-SUR-GIRONDE	23	12	7	42
MORNAC	4	3	6	13
MORTAGNE	13	12	0	25
ROYAN	131	79	180	390
ST-AUGUSTIN	12	6	3	21
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	45	32	20	97
ST-PALAIS-SUR-MER	42	54	28	124
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	11	10	9	30
SAUJON	36	10	27	73
SEMUSSAC	11	3	15	29
TALMONT	1	1	2	4
VAUX-SUR-MER	46	23	25	94
TOTAL	550	378	382	1310



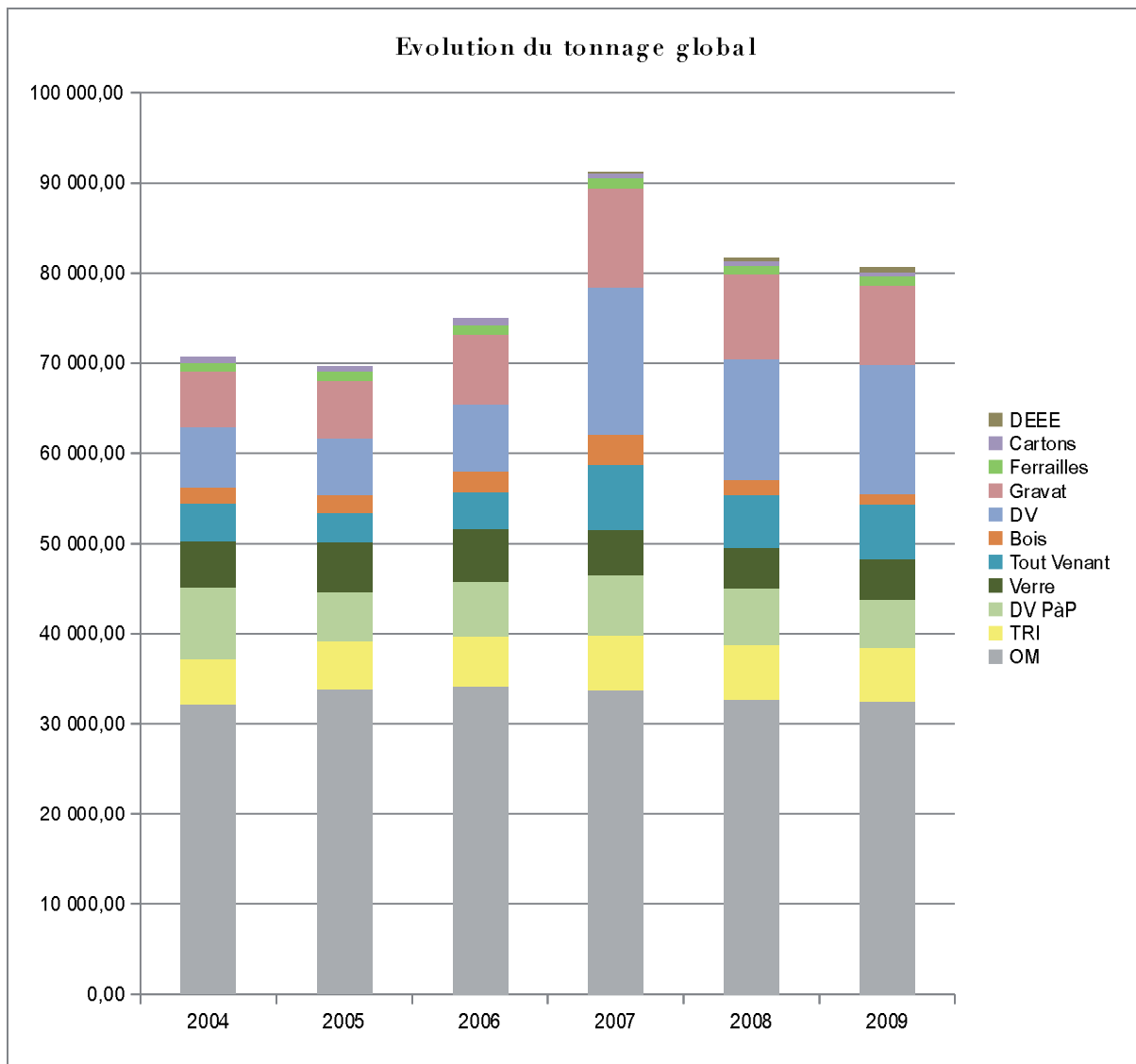
Evolution du tonnage d'Ordures Ménagères collectées

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
2004	1 828,74	1 632,58	1 888,18	2 394,18	2 463,80	2 554,17	4 258,43	5 798,70	2 819,98	2 281,79	2 191,32	2 059,68	32 171,55
2005	2 034,19	1 754,22	2 210,58	2 493,27	2 826,67	2 773,85	4 573,52	5 683,95	2 860,64	2 397,49	2 115,63	2 145,28	33 869,29
2006	2 056,19	1 833,21	2 094,58	2 609,12	2 874,58	2 798,62	4 612,64	5 544,94	3 019,06	2 530,06	2 151,70	2 029,78	34 154,48
2007	2 108,92	1 851,80	2 200,78	2 733,70	2 745,46	2 795,96	4 510,20	5 455,84	2 862,84	2 389,32	2 089,66	2 060,84	33 805,32
2008	2 028,24	1 855,52	2 127,12	2 446,56	2 871,96	2 586,00	4 256,95	5 288,90	2 872,92	2 259,86	2 046,36	2 045,62	32 686,01
2009	1 930,13	1 793,62	2 097,74	2 483,84	2 632,82	2 786,92	4 265,58	5 387,26	2 773,62	2 288,52	2 064,64	1 999,68	32 504,37



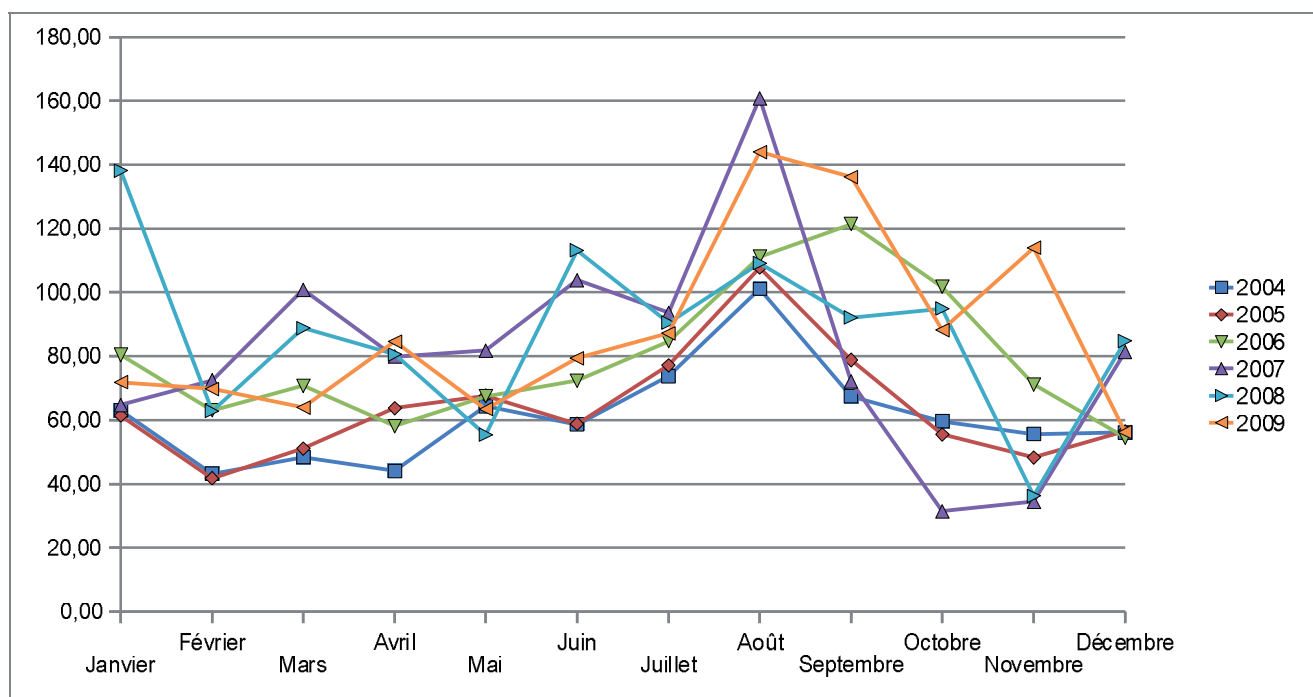
Evolution des tonnages depuis 2004

		2004	2005	2006	2007	2008	2009
	OM	32 171,55	33 869,29	34 154,48	33 805,32	32 682,90	32 504,37
	TRI	5 022,55	5 324,44	5 596,84	6 016,64	6 062,37	5 953,74
	DV PàP	7 906,21	5 415,78	6 067,98	6 700,37	6 303,64	5 290,20
	Verre	5 235,35	5 619,72	5 848,56	5 063,14	4 500,45	4 485,52
collecté en déchèterie	Tout Venant	4 154,40	3 230,93	4 032,16	7 247,12	5 893,61	6 082,51
	Bois	1 744,90	1 961,69	2 273,73	3 290,30	1 656,30	1 257,12
	DV	6 660,40	6 270,13	7 448,41	16 338,55	13 438,35	14 283,40
	Gravat	6 227,70	6 360,57	7 817,72	11 013,96	9 326,75	8 760,60
	Ferrailles	901,50	1 099,11	1 055,20	1 125,02	996,62	1 072,54
	Cartons	632,20	550,18	606,14	456,22	470,26	469,28
	DEEE				107,47	346,06	545,99



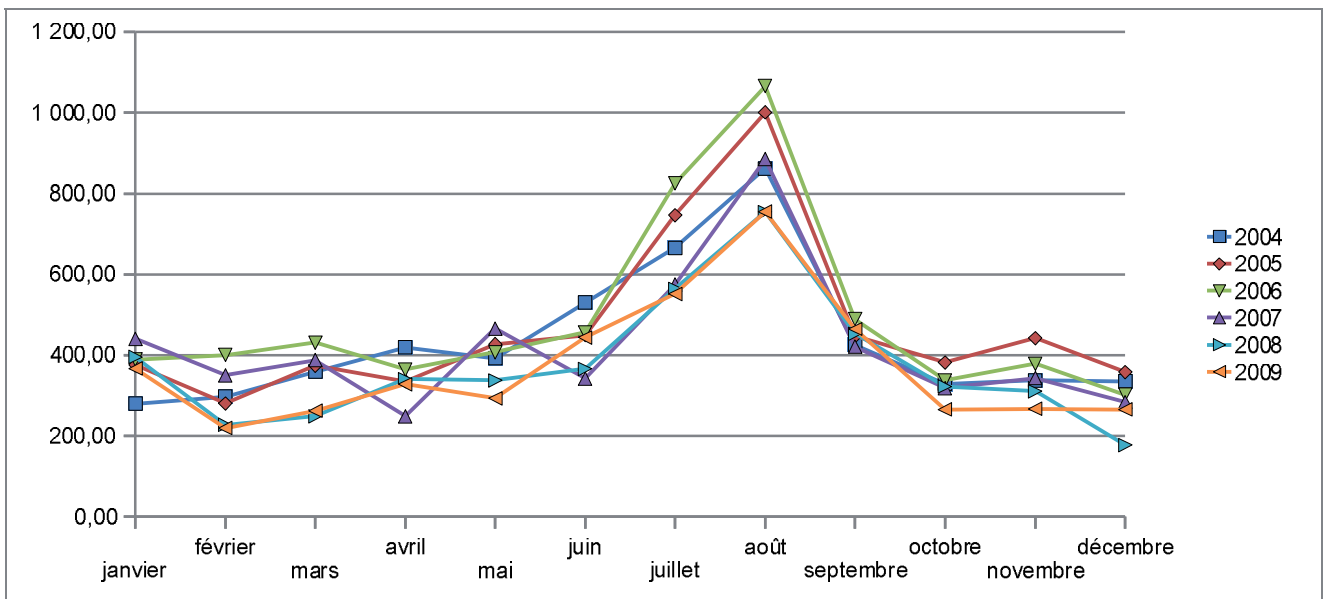
Evolution du tonnage de refus de tri

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Janvier	63,02	61,43	80,44	64,71	138,11	71,79
Février	43,21	41,77	63,03	72,38	62,76	69,81
Mars	48,39	51,16	70,72	100,84	88,78	63,99
Avril	44,07	63,69	58,15	79,89	80,55	84,56
Mai	64,25	67,68	67,45	81,75	55,43	63,47
Juin	58,70	58,81	72,34	103,83	113,17	79,42
Juillet	73,77	77,15	84,65	93,61	90,44	87,18
Août	101,04	107,73	111,18	160,87	109,16	143,98
Septembre	67,42	78,82	121,37	72,04	92,06	136,15
Octobre	59,63	55,55	101,75	31,50	94,92	88,19
Novembre	55,65	48,28	71,10	34,46	36,28	114,01
Décembre	56,11	56,56	54,47	81,36	84,83	56,22
Total	735,26	768,63	956,65	977,24	1 046,49	1 058,77



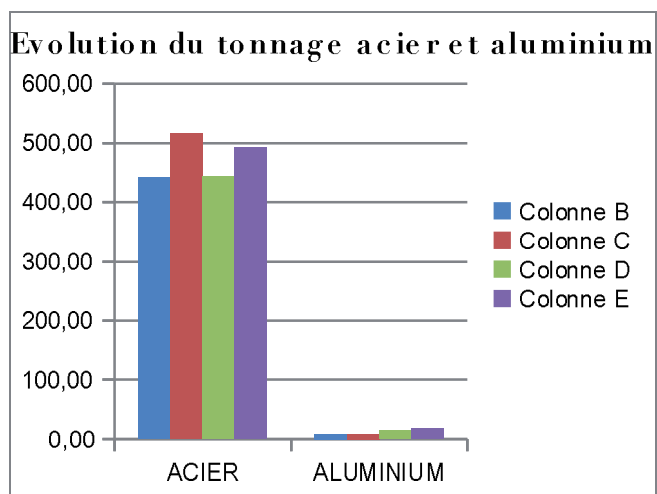
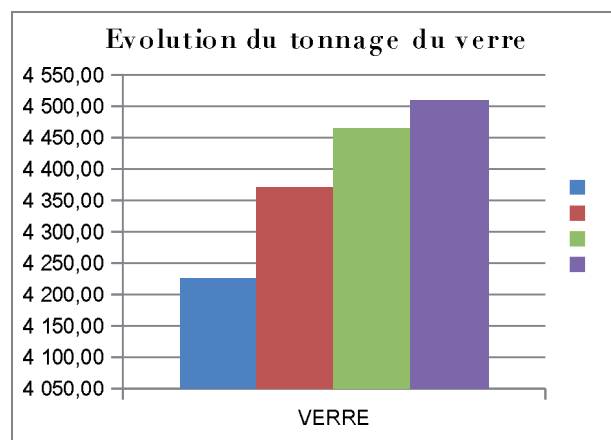
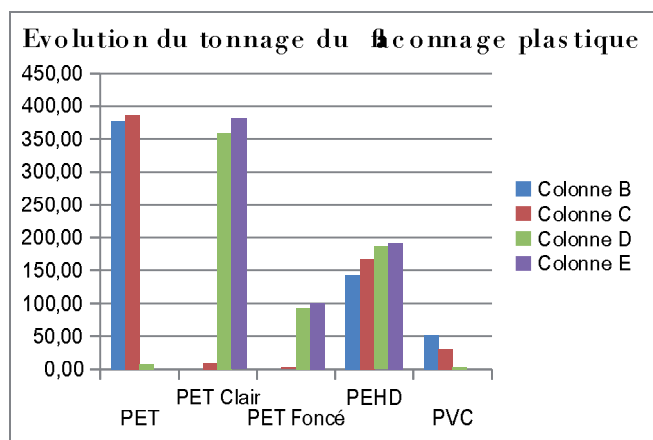
Evolution du tonnage de verre

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
janvier	280,24	376,18	389,31	440,34	395,68	367
février	297,18	280,44	400,26	350,56	228,16	219,98
mars	359,51	374,18	431,58	388,28	248,76	262,6
avril	419,29	335,23	364,86	248,62	340,36	327,78
mai	392,86	427,26	407,08	465,92	338,2	292,98
juin	530,96	449,44	456,45	342,28	365,68	444,02
juillet	665,82	746,74	824,77	574,94	564,81	551,98
août	861,90	1 000,57	1 066,04	885,30	754,66	755,70
septembre	425,18	447,24	489,40	420,70	453,14	464,90
octobre	329,31	382,13	338,02	318,60	322,60	265,38
novembre	338,02	442,42	378,84	343,20	310,48	267,24
décembre	335,08	357,89	301,95	284,40	177,92	265,96
Total	5 235,35	5 619,72	5 848,56	5 063,14	4 500,45	4 485,52

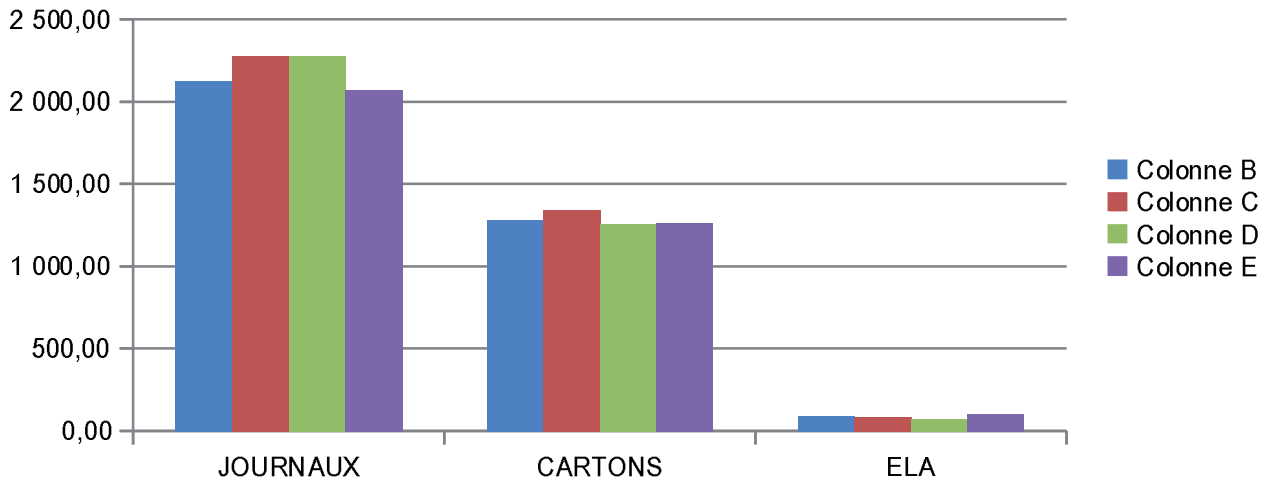


EVOLUTION DU TONNAGE ET DE RECETTES DES MATERIAUX TRIES

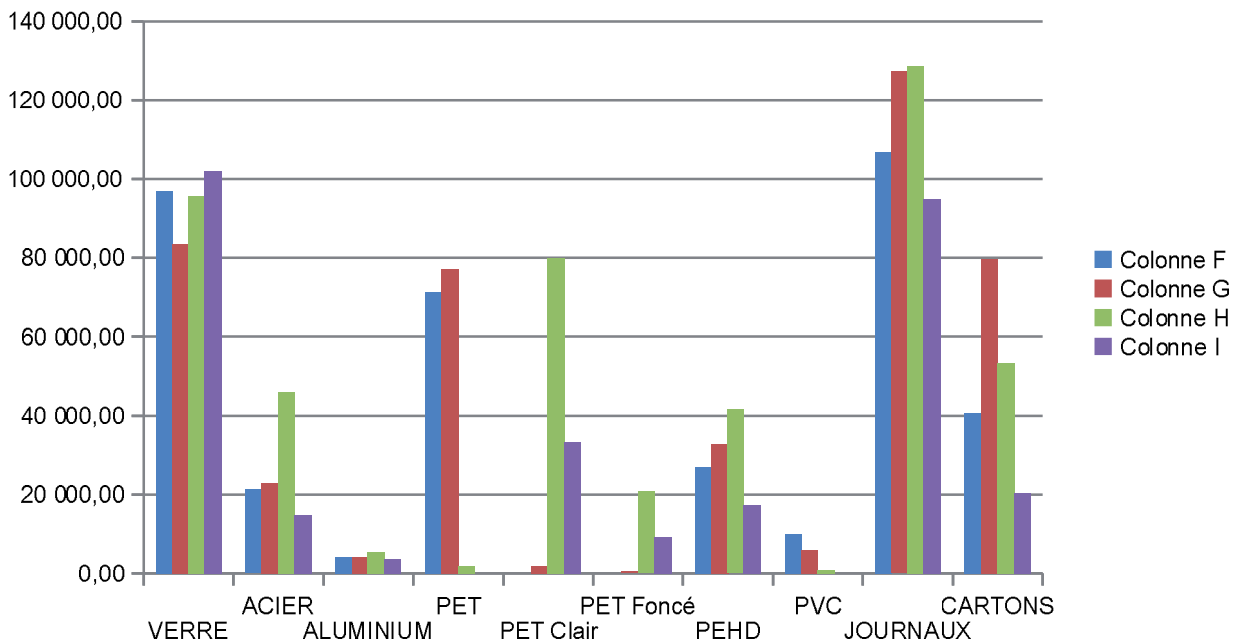
	T 2006	T 2007	T 2008	T 2009	recettes 06	recettes 07	recettes 08	recettes 09
VERRE	4 225,15	4 371,15	4 464,79	4 508,58	96 755,94	83 576,39	95 664,31	101 776,61
ACIER	440,08	514,92	443,09	493,11	21 225,08	22 852,25	45 828,40	14 748,44
ALUMINIUM	7,84	8,60	14,35	16,72	4 044,40	4 108,57	5 256,98	3 442,17
PET	377,31	386,38	7,52		71 270,98	77 222,90	1 639,36	
PET Clair	0,00	8,67	358,15	381,18	0,00	1 717,25	79 705,29	33 261,62
PET Foncé	0,00	2,28	92,46	100,10	0,00	451,24	20 630,41	9 150,71
PEHD	142,99	166,69	185,93	191,27	26 957,14	32 763,43	41 486,00	17 319,88
PVC	51,75	30,58	3,01		9 812,59	5 901,76	655,31	
JOURNAUX	2 122,86	2 272,79	2 271,24	2 069,72	106 728,05	127 232,07	128 529,47	94 836,26
CARTONS	1 277,72	1 337,23	1 251,49	1 255,31	40 611,79	79 600,31	53 161,47	20 404,01
ELA	86,19	82,22	70,25	96,44				



Evolution du tonnage du papier, du carton et des briques alimentaire



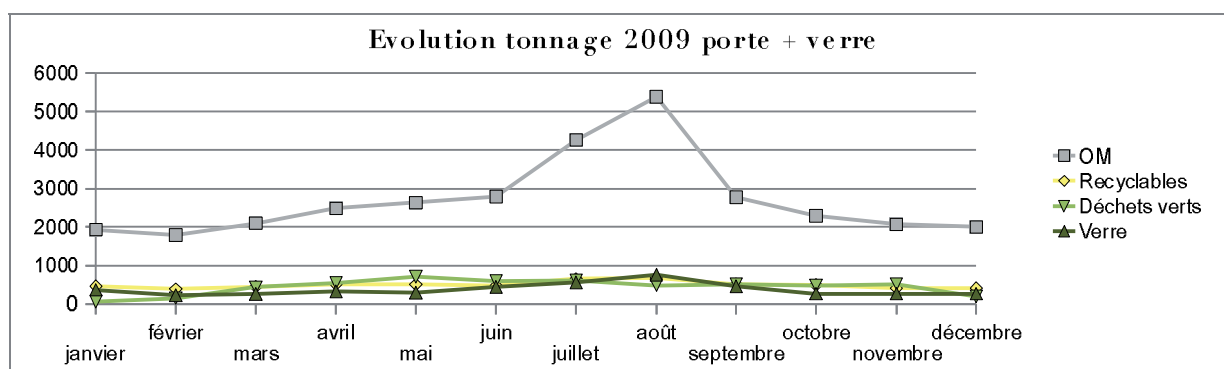
Evolution des recettes perçues



Tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire en 2009

	Porte à porte + verre				Déchèterie						
	OM	Recyclables	Déchets verts	Verre	Déchets verts	Tout Venant	Gravat	Carton	DEEE	Bois	Ferrailles
janvier	1 930,13	456,7	60,24	367	668,10	359,08	479,40	23,48	104,391	62,86	53,78
février	1 793,62	382,84	148,92	219,98	1 159,40	401,32	652,25	41,06		74,32	73,18
mars	2 097,74	451,4	439,40	262,6	1 377,85	614,94	1 001,60	36,38		134,38	109,82
avril	2 483,84	504,12	538,60	327,78	1 116,90	593,45	879,75	32,84	134,714	119,20	112,04
mai	2 632,82	505,72	710,18	292,98	1 183,20	547,54	864,15	44,54		110,38	96,66
juin	2 786,92	485,94	595,15	444,02	1 286,05	544,18	788,10	43,72		120,98	91,86
juillet	4 265,58	655,02	611,66	551,98	1 347,25	542,06	753,20	52,18	177,085	144,28	104,12
août	5 387,26	674,54	480,22	755,70	1 202,75	548,90	676,90	40,82		110,86	107,90
septembre	2 773,62	510,20	514,20	464,90	1 292,00	508,76	655,30	38,26		99,22	90,88
octobre	2 288,52	498,06	481,81	265,38	1 627,75	526,20	847,15	34,38	129,800	108,34	96,06
novembre	2 064,64	413,56	512,77	267,24	1 206,15	515,08	662,40	45,54		103,66	74,22
décembre	1 999,68	415,64	197,05	265,96	816,00	381,00	500,40	36,08		68,64	62,02
Total	32 504,37	5 953,74	5 290,20	4 485,52	14 283,40	6 082,51	8 760,60	469,28	545,9900	1 257,12	1 072,54

H. végétale	6.372 tonnes	H. Minérales	18.07 tonnes	Piles	6.00 tonnes	Batteries	47.08 tonnes
-------------	--------------	--------------	--------------	-------	-------------	-----------	--------------



MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

ECOLOGIE URBAINE

Responsable du service
Christine DEVIGNE

Assistante
Cécile REVILLE

SERVICES ADMINISTRATIFS

Adjointe

Elise POCHARD

Redevance spéciale

Catherine ARGUELLES

Secrétariat

Anne RENE

Parc conteneurs - Vérification tonnages

Valérie BACHELARD

Accueil téléphonique - Réclamations

Nadège BANEY

**Livraison et réparation
des conteneurs des professionnels**

Pascale BRUN

Refus de collecte

Animation - Intervention sur le tri

Maryse MONNIER

Ambassadeurs de tri

Laurie PRIVÉ

Véronique LACHOUQUE

Accueil et distribution des sacs papiers

Hélène FRUHAUF

**Livraison et réparation
des conteneurs des ménages**

Jean-Marie LARTIGUE

SERVICES TECHNIQUES

Responsable des déchetteries

Francis FRACCIA

Déchetteries des particuliers

Déchetterie artisanale

Agents d'entretien

Benoît BELLAYE

Jean-Marie BOUCHET

Gilles CHARDAVOINE

Jacky CHARRASSIER

Sandrine CROCHET

Patrick DELRUE

Gaëtan FLORIAN

Henri FONTENEAUD

Jean-Pierre GUIONNEAU

Didier LAFFORGUE

Franck MOYER

Cyril QUEUX

Jérôme VICARD

Joël VIGNERON

MOYENS HUMAINS

Le service Ecologie Urbaine de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est composé de :

Services administratifs : 11 agents

- Un responsable
- Deux assistants (secrétaire + adjoint)
- Cinq agents (accueil public, gestion des réclamations, suivi du parc de conteneurs + tonnages, suivi qualité, mise en place de la redevance spéciale, gestion des refus de collecte, communication, animations, ...)
- Deux ambassadeurs du tri pour le suivi de la collecte sélective et l'information des usagers
- Un agent pour la maintenance et la livraison des conteneurs

Services techniques : 12 agents

- Un responsable des déchetteries
- 12 gardiens de déchetterie dont 2 à la déchetterie artisanale

MOYENS TECHNIQUES

Pour assurer le service public d'élimination des déchets ménagers, la collectivité dispose :

- d'un parc roulant : 7 véhicules (missions de collecte sélective, de communication, de distribution, de maintenance des bacs, d'entretien technique des déchetteries, d'interventions diverses),
- de biens mobiliers (*un atelier technique à Saint-Sulpice-de-Royan, un quai de transfert de la collecte sélective à Médis, six déchetteries, une déchetterie artisanale à Saint-Sulpice-de-Royan, une aire de stockage du verre à La Tremblade, une plateforme de broyage de déchets verts à Grézac, le siège administratif du service à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique*).
- d'outils techniques (mécanique, informatique, espaces verts, etc..)

INDICATEURS FINANCIERS

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	386 865.49 €	14 386 414.18 €	14 773 279.67 €
RECETTES	296 408.10 €	15 456 222.24 €	15 752 630.34 €

A – COUT DU SERVICE

Dans le budget de la Communauté d'Agglomération, l'exercice de la compétence « collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets » fait l'objet d'un budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » qui représente le second poste des dépenses totales de l'E.P.C.I.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	PREVU	REALISE
PRESTATIONS DE SERVICE EXTERNALISEES	9 582 660.00 €	8 623 391.31 €
<i>dont collectes en porte à porte</i>	5 356 160.00 €	4 990 262.26 €
<i>dont collectes par apport volontaire</i>	1 285 000.00 €	998 226.99 €
<i>dont traitement déchets déchetteries</i>	670 000.00 €	574 680.06 €
<i>dont traitement des déchets recyclables</i>	1 730 000.00 €	1 553 451.04 €
<i>dont acquisition de sacs biodégradables</i>	277 000.00 €	271 467.17 €
<i>dont transport et chargement du verre</i>	115 000.00 €	100 158.09 €
PARTICIPATION POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (COTISATION S.I.L.)	4 547 810.00 €	4 546 293.58 €
DEPENSES ADMINISTRATIVES DU SERVICE	108 850.00 €	54 810.33 €
<i>dont prestations de service</i>	40 000.00 €	17 600.28 €
<i>dont maintenance</i>	4 500.00 €	2 010.34 €
<i>dont frais de télécommunication</i>	4 000.00 €	2 983.82 €
FRAIS EXPLOITATION DECHETTERIE ARTISANALE	17 800.00 €	17 250.19 €
FRAIS EXPLOITATION DECHETTERIES DES PARTICULIERS	39 000.00 €	27 406.79 €
FRAIS EXPLOITATION DEPÔT CONTENEURS	26 900.00 €	7 722.04 €
DEPENSES DE PERSONNEL	904 220.00 €	735 768.70 €
AUTRES DEPENSES	267 530.00 €	153 188.16 €
<i>dont charges d'intérêt</i>	35 000.00 €	26 116.90 €
<i>dont titres annulés</i>	11 000.00 €	5 769.27 €
<i>dont autres prestations</i>	140 000.00 €	120 592.78 €
OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	1 063 650.00 €	220 583.08 €
<i>dont dotation aux amortissements</i>	223 116.00 €	220 583.08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	PREVU	REALISE
COLLECTES	190 340.00 €	118 262.90 €
dont acquisition de conteneurs	83 340.00 €	63 692.98 €
dont acquisition de colonnes à verre	32 300.00 €	31 839.92 €
DECHETTERIES	2 256 580.00 €	75 207.19 €
dont construction déchetterie Vaux/Mer	700 000.00 €	0.00 €
dont construction déchetterie Brie/Mort.	500 000.00 €	0.00 €
dont acquisition de matériel	27 000.00 €	26 446.19 €
dont travaux déchetterie Grézac	96 500.00 €	7 219.96 €
dont matériel de transport déchetterie artisanale	36 800.00 €	36 728.95 €
TRANSFERT	181 300.00 €	3 067.74 €
dont travaux de réhabilitation	101 300.00 €	3 067.74 €
AUTRES DEPENSES	25 300.00 €	20 495.91 €
dont logiciel	23 300.00 €	19 107.58 €
dont matériel informatique	2 000.00 €	1 388.33 €

B – FINANCEMENT DU SERVICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	PREVU	REALISE
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	12 326 500.00 €	12 326 500.00 €
REDEVANCES	900 000.00 €	1 077 392.72 €
dont déchetterie artisanale	300 000.00 €	378 029.08 €
dont hôtellerie de plein air	400 000.00 €	407 941.03 €
dont professionnels	200 000.00 €	291 422.61 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 327 000.00 €	1 253 638.30 €
dont Conseil Général : communication	2 000.00 €	0.00 €
dont Eco-Emballages : communication	15 000.00 €	7 992.42 €
dont Eco-Emballages : soutien tonne triée	850 000.00 €	794 321.66 €
dont Eco-Emballages : repreneurs	420 000.00 €	411 564.22 €
dont Eco-Emballages : ambassadeurs tri	25 000.00 €	38 563.00 €
dont repreneurs matériaux déchetteries	15 000.00 €	1 197.00 €
AUTRES RECETTES	2 022 000.00 €	798 691.22 €
dont DGF	500 000.00 €	500 000.00 €
dont autres produits exceptionnels	257 000.00 €	258 620.63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	PREVU	REALISE
DECHETTERIES	600 000.00 €	
dont emprunt déchetterie Vaux/Mer	300 000.00€	
dont emprunt déchetterie Brie/Mort.	300 000.00 €	
TRAITEMENT	670 000.00 €	
dont emprunts réhabilitation	670 000.00 €	
AUTRES RECETTES	1 771 030.00 €	75 825.02 €
dont FCTVA	391 650.00 €	35 832.96 €
dont excédent de fcnt capitalisé	39 992.00 €	39 992.06 €
OPERATIONS D'ORDRE	1 082 490.00 €	220 583.08 €

ECOLOGIE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

SCHEMA GENERAL D'ORGANISATION

TYPE DE DECHETS	CONTENANT	COLLECTE	TRANSIT		PRE - TRAITEMENT / TRAITEMENT	
			Lieu	Prestataire	Lieu	Prestataire
ORODURES MENAGERES	Conteneurs à couvercle vert pour OM et à couvercle jaune pour le TRI (120L, 240L, 360L et 660L) Marché de 3 ans du 3/07/08 au 02/07/11 avec KA France	Collecte en porte à porte effectuée par la société COVEES Marché de 7 ans jusqu'au 28/12/2013	Quai de transfert de Médis	SITA SUD OUEST	Usine d'incinération d'ordures ménagères de Rochefort	Adhésion de l'APA au SIL
EMBALLAGES MENAGERES			Quai de transfert de Médis	SITA SUD OUEST	Centre d'emballage de Clerc (sur ou déperiment)	Adhésion de l'APA au SIL
DECHETS VERTS	Sacs en papiers de 100L Marché de 1 an à partir du 20 mai 2009 avec BEAVALAIS		Plate forme de Grézac	Broyage Transport	Centres de tri de Rochefort et Clerc	1 an reconductible 2 fois du 05/06/09 au 04/06/12 Adhésion de l'APA au SIL
VERRE	Colonne de 4 m3 Marché de 3 ans du 25/09/08 au 24/08/11 avec	Collecte en apport volontaire effectuée par la société COVES Marché de 44 mois jusqu'au 12/12/2010	Aire de stockage de la Tremblade	COVES chargement et transport	Château-léonard (16)	Contrat garanti de reprise avec ECO EMBALLAGES
BOIS			Tonnay Charente	SEOSSE	Pesac	SITA 3 ans jusqu'au 01/01/2010
GRAVATS	Bennes de 15 et 30 m3 en location avec le prestataire de collecte	Collecte en apport volontaire effectuée par la société COVES Marché de 35 ans jusqu'au 12/10/2010			Subsolaux	COVED 3 ans jusqu'au 02/01/2010
TOUT VENANT						
DECHETS VERTS			Plate forme de Grézac	Broyage Transport	CSOU Clerc	SITA 3 ans jusqu'au 01/01/2010
CARTON	Mise à disposition par ISS ENVIRONNEMENT de benne de 30 m3	Collecte en apport volontaire effectuée par la société ISS ENVIRONNEMENT Marché de 15 mois du 05/04/09 au 4/07/10				
FERRAILLE	Mise à disposition par Ets JARRAULT de benne de 30 m3	Collecte en apport volontaire effectuée par les Etablissements JARRAULT Convention de 3 ans du 07/06/07 au 31/05/10	Zone Commerciale Royan 2	JARRAULT	Triée et revendue à des grossistes pour revente	
DECHET D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE EN FIN DE VIE (DEEE)	Mise à disposition par ACCOOR ENVIRONNEMENT de gèbobox	Collecte en apport volontaire effectuée par BLANCASS Convention avec EcoOrganisation OCAD3E de 6 ans du 13/01/09 au 12/01/15	Si-Sulpice-de-Royan	BLANCASS	Pour la SEOSSE : - les écrans - les cartes électroniques - les piles et lampes - les métaux, filières et batteries : La Rochelle - en mauvais état : - Plastique : tri 17	
HUILE MINERALE	Point d'apport volontaire de 1 400L appartenant à l'APA	Collecte en apport volontaire effectuée par la société SEVIA Convention de 3 ans du 01/07/09 au 30/06/12	Bessens (33)	SEVIA	Valorisation énergétique SIAP (33) ou Ecolulle (76)	
HUILE VEGETALE	Mise à disposition par SUD RECYCLAGE de bicon de 100L	Collecte en apport volontaire effectuée par la société SUD RECYCLAGE Convention de 3 ans du 17/12/07 au 16/12/10	ICPE Muret (31) Usine de pré-traitement	Sud Recyclage	Valorisation en biodiesel Auriche, Saède, Allemagne	
BATTERIES	Gèbobox à l'APA et gèbobox au prestataire de traitement	Collecte en apport volontaire effectuée en régie	Collecte en régie des batteries des déchetteries puis dépôt à la déchèterie artisanale		Lieu de regroupement à Pons (17) puis recyclage chez RECOBAT en Espagne	Convention de reprise de trois ans du 01/03/09 au 29/02/12
PILES	Fûts de 300L appartenant à l'APA	Collecte en apport volontaire effectuée en régie	Collecte en régie des piles des déchetteries puis dépôt à la déchèterie artisanale		Lieu de regroupement à Cestas (33) puis recyclage chez ACCOOR Environnement (33) ou chez des affineurs de métaux	Convention de reprise depuis le 8 décembre 04
LAMPES ET NEONS	Mise à disposition par RECYLUM de carton pour les tubes et lampes	Collecte en apport volontaire effectuée en régie	Collecte en régie des lampes et néons des déchetteries puis dépôt à la déchèterie artisanale		Lieu de regroupement à St Gilles (35) chez SODICOME MBM puis recyclage dans les sites de traitement appropriés	Convention de reprise depuis le 29 février 2008

REPRENEURS DE MATERIAUX
 - En contrat Eco Emballages :
 * reprise des briques alimentaires : REVIPAC
 * reprise des cartonnages : VALORPAAC
 OTOR St Michel
 * reprise des plastiques : VALORPAAC
 * reprise de l'aluminium : France Aluminium Recycling
 * reprise de l'acier : ARCELOR PACKAGING
 - Autre contrat / convention :
 * reprise du papier : LPM Chapelle d'Anlay
 * convention avec EcoFolio relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés/viés



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LITTORAL

Rapport n° 2

Compte Administratif 2009

I - Section d'investissement :

A – Les charges de la section d'investissement

La section d'investissement du budget du Syndicat Intercommunautaire du Littoral (S.I.L.) pour 2009 s'équilibrait à 1 066 359 €.

Le montant des dépenses constaté s'élève à 845 607,40 €.

Il y est notamment constaté :

des frais d'études pour un montant total de 110 165,08 € ;

l'acquisition d'une chargeuse sur pneus pour 150 000 € ;

les dépenses liées au paiement de la dette en capital soit 575 505,84 €;

Budget 2009			
Section d'investissement			
Dépenses			
Libelle	Previsions	Realisations	Ix real.
Emprunt en capital	578 063 €	575 505,84 €	99,56%
Etudes	144 030 €	110 165,08 €	76,49%
A.M.O. pour extension U.I.O.M.	116 030 €	82 165,08 €	70,81%
Extension déchets verts	28 000 €	28 000,00 €	100,00%
Frais d'insertion		300,88 €	
Acquisition	152 000 €	150 300,00 €	98,88%
Chargeuse sur pneus	152 000 €	150 000,00 €	98,68%
Matériel de bureau et informatique		300,00 €	
Travaux	5 000 €	0 €	
Aménagement U.I.O.M.	5 000 €		
Amortiss sub. Equipt	9 336 €	9 335,60 €	100,00%
Déficit invest. Reporté	177 931 €		
Total dépenses	1 066 359 €	845 607,40 €	79,30%
Recettes			
Libelle	Previsions	Realisations	Ix real.
Emprunts	406 521 €	65 000,00 €	15,99%
Amortissements	644 792 €	644 776,37 €	100,00%
Sortie de patrimoine	15 047 €	15 046,74 €	100,00%
Total recettes	1 066 359 €	724 823,11 €	67,97%
Résultat (Déficit)		-120 784,29 €	

Hors résultat antérieur (déficit d'investissement reporté), le taux de réalisation est de 95,18 % en dépenses et 67,97 % en recettes.

La section d'investissement se clôture par un déficit de 120 784,29 €. Ainsi cumulé au résultat 2008 (- 177 931 €), le déficit d'investissement reporté s'élève à 298 715 €. Ce montant a été porté au Budget Primitif pour 2010 voté le 25 mars 2010.

Ce déficit s'explique par une non contractualisation d'emprunts sur ces deux dernières années eu égard aux taux d'intérêts rencontrés sur les marchés financiers.

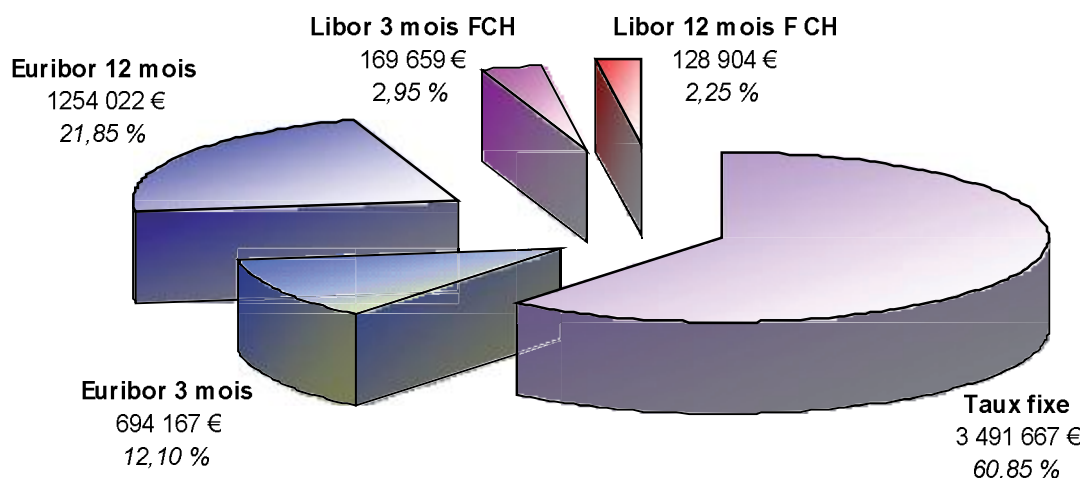
B – La dette (en capital)

Au 31 décembre 2009, l'encours de dette, s'élevait à **5 738 418,65 €** se décomposant ainsi :

Remise aux normes U.I.O.M. : 5 374 855,35 €

- Aménagement d'une station d'épuration à l'U.I.O.M. (emprunt transféré): 169 659,34 €
- Construction d'une plateforme déchets verts à l'U.I.O.M. (emprunt transféré) : 128 903,96 €
- Acquisition d'un chariot élévateur : 65 000,00 €

Répartition par type de taux



Montant de l'annuité 2009 par emprunt

Libellé	C.R.D. au 31/12/2009	Taux	Terme	Annuité		Total	
				Capital	Intérêts		
Emprunts transférés	Construction plateforme déchets verts	128 903,96 €	Libor FCH 12 m.	01/01/2016	16 163,23 €	4 912,88 €	21 076,11 €
	Travaux usine d'incinération	84 266,55 €	Fixe : 6,20%	01/03/2009	84 266,55 €	5 224,53 €	89 491,08 €
	Construction Station épuration U.I.O.M.	169 659,34 €	Libor FCH 3 m.	01/04/2015	28 279,59 €	2 645,39 €	30 924,98 €
Acquisition chariot élévateur	65 000,00 €	Fixe : 3,99 %	15/08/2019			0,00 €	
Remise aux normes U.I.O.M.	3 080 000,00 €	Fixe : 3,09 %	01/11/2020	280 000,00 €	101 967,43 €	381 967,43 €	
Remise aux normes U.I.O.M.	1 254 022,00 €	Euribor 12 m.	01/05/2021	84 596,48 €	68 064,10 €	152 660,58 €	
Remise aux normes U.I.O.M.	346 666,66 €	Fixe : 4,39 %	01/04/2022	26 666,67 €	16 616,96 €	43 283,63 €	
Remise aux normes U.I.O.M.	694 166,70 €	Euribor 3 m.	01/04/2022	55 533,32 €	20 567,95 €	76 101,27 €	
Total	5 822 685,21 €			575 505,84 €	219 999,24 €	795 505,08 €	

Taux moyen Euribor 3 mois payé par le S.I.L. en 2009 : 2,68 %

Taux moyen Euribor 12 mois payé par le S.I.L. en 2009 : 4,98 %

Taux moyen Libor FCH 3 mois payé par le S.I.L. en 2009 : 1,34 %

Taux Moyen Libor FCH 12 mois payé par le S.I.L. en 2009 : 3,24 %

II - Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement (d'exploitation) s'équilibrait au budget pour 2009 à **8 298 263 €**.

La dépense constatée au Compte Administratif (C.A.) s'élève à **7 879 848,12 €** soit un taux de réalisation de **94,96 %**.

Cette section comprend notamment en dépenses:

Les charges à caractère général :

Inscrites au budget 2009 pour 6 899 960 €, elles sont réalisées à hauteur de **6 544 510,13 € dont 6 144 270,14 €** de prestations relatives au traitement des déchets ménagers et verts (5 798 077 € en 2008). Cette différence entre 2008 et 2009 s'explique par la prise en compte par le SIL du traitement des déchets verts en provenance de la Communauté d'agglomération de Royan Atlantique ;

Les charges de personnel :

Prévues à hauteur de 38 200 € au budget 2009, elles sont comptabilisées à hauteur de **32 795,81 €** au C.A. Elles intègrent la rémunération de 4 agents en cumul d'emploi à temps non complet;

La rémunération des élus :

Elles étaient positionnées au budget à 54 200 €. La dépense constatée au C.A. s'élève à **48 922,56 €**.

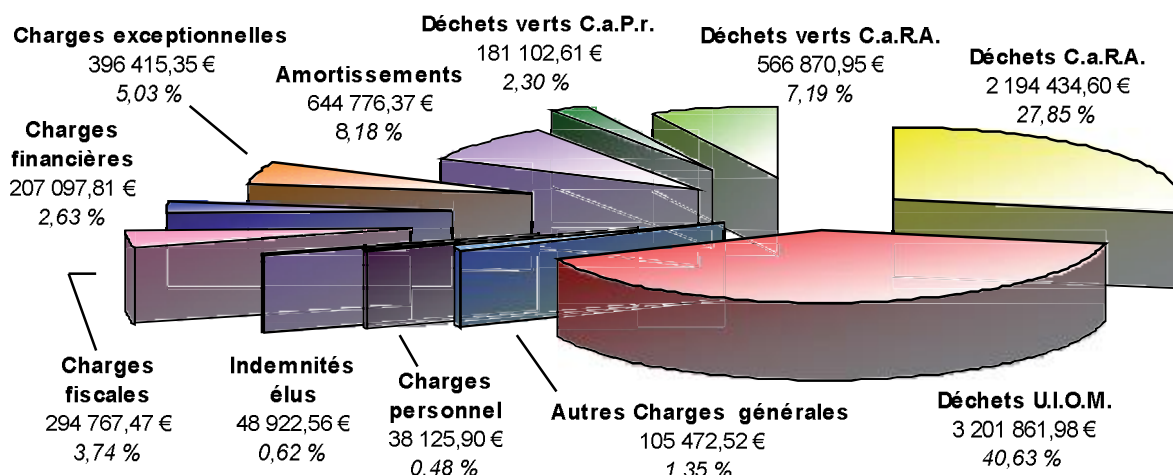
Les charges financières :

Hors écritures relatives aux Intérêts Courus Non Echus (I.C.N.E.), elles étaient inscrites au budget à hauteur de 261 235 €. Leur réalisation s'élève au C.A. à **221 116,68 €**.

La dotation aux amortissements :

Positionnée pour 644 792 € au budget 2009, elle est réalisée à **644 776,37 €**.

Dépenses de fonctionnement – CA 2009



Total : 7 879 848,12 €

Les recettes sont réalisées à hauteur de 8 145 691,90 €. Ainsi, hors résultat antérieur reporté, le taux d'exécution est de 100,48 %

Elles se composent notamment de :

La vente de chaleur à la Base Aérienne 721 d'Echillais :

Un crédit de 450 000 € était inscrit au budget 2009. Ces ventes se sont réalisées à **464 971,61 €** ;

Prestations de service (traitement des déchets déposés par des apporteurs extérieurs) :

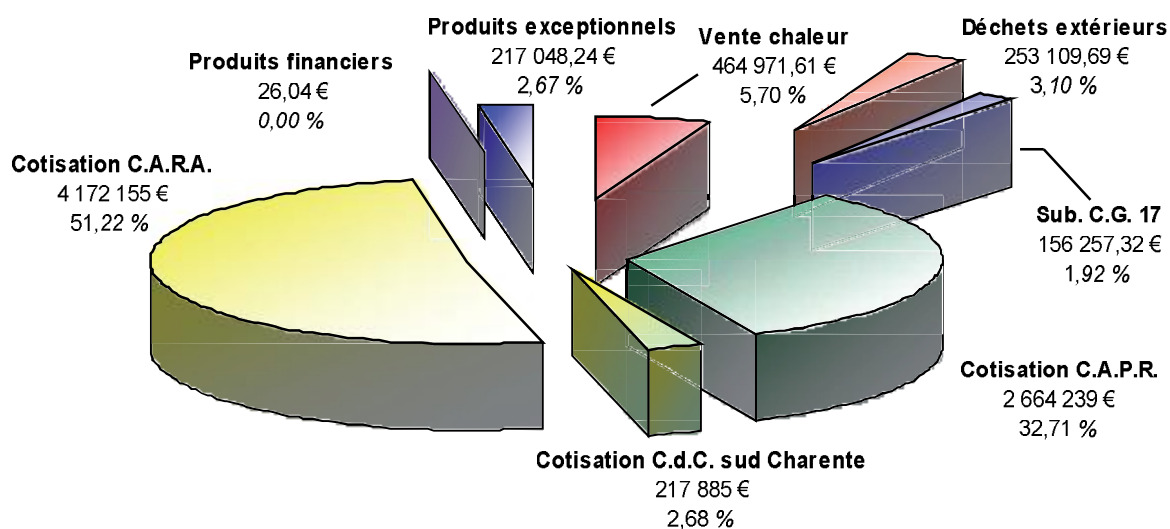
Positionnées à hauteur de 249 500 € au budget 2009, elles sont constatées au C.A. pour **253 109,69 €** ;

Subventions en annuités :

D'un montant de 155 819 € au budget 2009, elles viennent en couverture des emprunts contractés pour le financement des travaux effectués dans l'usine d'incinération d'Echillais. Elles sont versées par le Conseil Général de Charente-Maritime.

Au C.A. 2009, leur montant s'est élevé à **156 257,32 €**.

Recettes de fonctionnement – CA 2009



Total : 8 145 691,90 €

La gestion pour 2009 se clôture par la constatation d'un excédent de **285 843,78 €**. Il correspond à la différence entre les charges prévisionnelles et les charges réelles constatées à la gestion 2009.

Budget 2009

Section de fonctionnement			
Dépenses			
Libellé	Prévisions	Réalisations	Tx réal.
Charges à caractère général	6 899 960 €	6 544 510,13 €	94,85%
Charges de personnel	38 200 €	38 125,90 €	99,81%
Indemnités élus	56 200 €	48 922,56 €	87,05%
Charges financières	261 235 €	207 097,81 €	79,28%
<i>Intérêts des emprunts</i>	<i>236 059 €</i>	<i>219 999,24 €</i>	<i>93,20%</i>
<i>ICNE</i>	<i>6 676 €</i>	<i>-18 391,29 €</i>	<i>-275,48%</i>
<i>Autres</i>	<i>18 500 €</i>	<i>5 489,86 €</i>	<i>29,67%</i>
Charges exceptionnelles	396 877 €	396 415,35 €	99,88%
Dotations aux amortissements	644 792 €	644 776,37 €	100,00%
Dépenses imprévues	1 000 €		
Total dépenses	8 298 263 €	7 879 848,12 €	94,96%
Recettes			
Libellé	Prévisions	Réalisations	Tx réal.
Vente de chaleur	450 000 €	464 971,61 €	103,33%
Prestations de services	249 500 €	253 109,69 €	101,45%
Subventions en annuités CG 17	155 819 €	156 257,32 €	100,28%
Produits financiers		26,04 €	
Produits exceptionnels	196 853 €	217 048,24 €	110,26%
Cotisations EP.C.I. membres	7 054 279 €	7 054 279,00 €	100,00%
Excéd. Fonct. reporté	191 813 €		
Total recettes	8 298 263 €	8 145 691,90 €	98,16%
Résultat (Excédent)		265 843,78 €	

